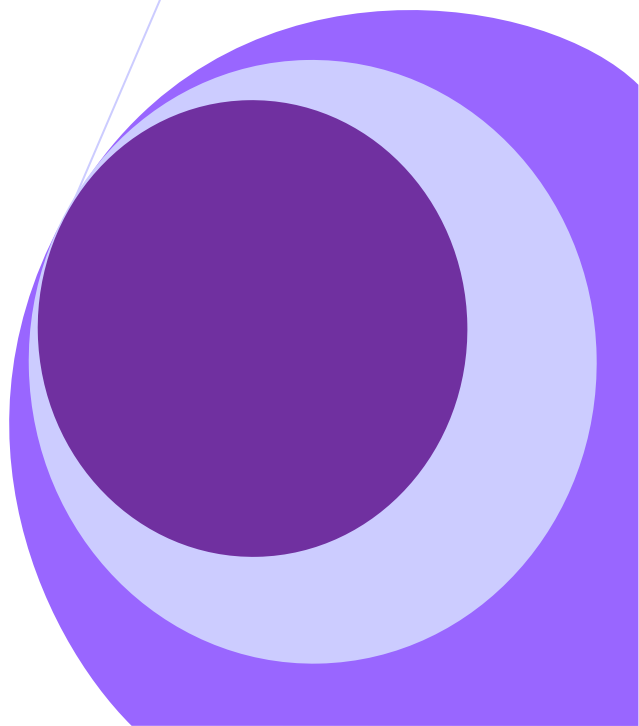


# Rapport annuel 2022

**Sur le prix et la qualité du  
service public de prévention  
et de gestion des déchets**



# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Indicateurs techniques .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Territoire desservi .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Organisation du service .....</b>	<b>5</b>
2.1. Compétences exercées.....	5
2.2. Composition du service .....	5
2.3. Déchets pris en charge .....	6
2.4. Circuits des déchets .....	6
<b>3. La collecte .....</b>	<b>8</b>
3.1. Pré-collecte.....	8
3.2. Collecte des OMA.....	12
3.3. Déchèteries .....	12
3.4. Autres collectes .....	17
3.5. Quantités de déchets collectés et leur évolution .....	18
<b>4. Le traitement .....</b>	<b>24</b>
4.1. Traitement des OMA .....	24
4.2. Traitement des déchets issus des déchèteries .....	28
4.3. Valorisation des déchets.....	29
<b>5. Prévention des déchets .....</b>	<b>30</b>
<b>6. Communication et sensibilisation .....</b>	<b>41</b>
<b>Indicateurs financiers .....</b>	<b>44</b>
<b>1. Le financement du service .....</b>	<b>44</b>
<b>2. Modalités d'exploitation du service.....</b>	<b>46</b>
<b>3. Dépenses et recettes .....</b>	<b>46</b>
<b>Bilan et perspectives .....</b>	<b>48</b>

# Préambule

---

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (titre IV) a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 en a précisé les modalités. L'article 98 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fait évoluer sa dénomination, il devient le rapport sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est donc établi pour l'exercice 2022, conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers et présente les indicateurs techniques et financiers du service. Il rend ainsi compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport doit aussi présenter les recettes et les dépenses du service par flux de déchets et par étape technique.

Présenté au Conseil Communautaire, ce rapport est ensuite mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

# Indicateurs techniques

## 1. Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a été créée le 1er janvier 2017, à l'issue de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, portant fusion de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry, la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie, la Communauté de Communes du Tardenois et 21 communes de la Communauté de communes de l'Ourcq-et-Clignon.

En 2022, le territoire de la Communauté d'Agglomération regroupe **87 communes** et **54 491 habitants** (population municipale, INSEE 2019).



## 2. Organisation du service

### 2.1. Compétences exercées

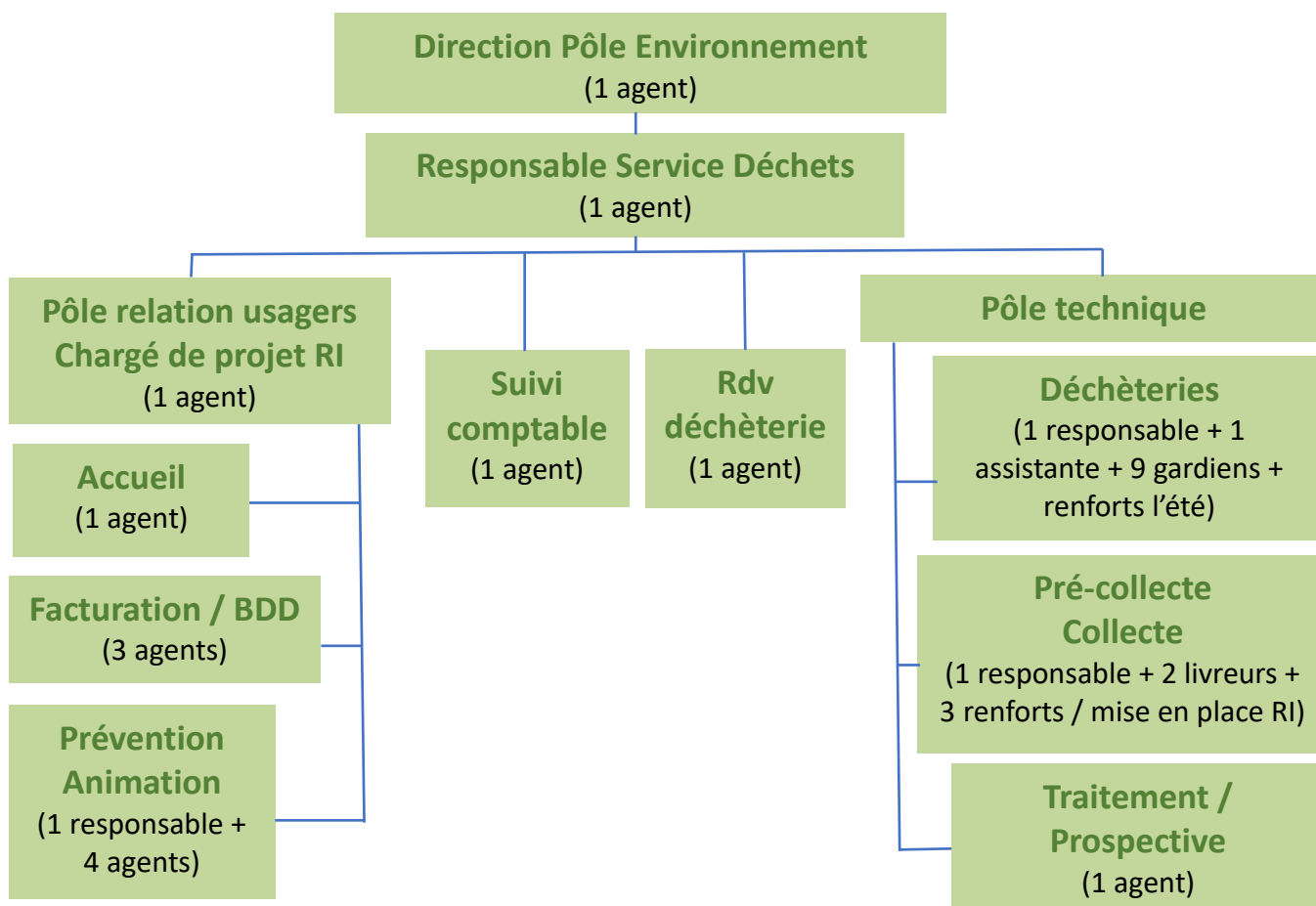
La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La compétence traitement a été déléguée à Valor'Aisne, syndicat de traitement des déchets ménagers de l'Aisne qui assure les opérations de tri, compostage, enfouissement et transport des déchets depuis les quais de transferts. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Valor'Aisne est aussi en charge du traitement des déchets issus des déchèteries.

Pour l'exercice de sa compétence collecte, la collectivité fait appels à différents prestataires dans le cadre de marchés publics.

### 2.2. Composition du service

En 2022, la Communauté d'Agglomération assure ainsi le service public de prévention et gestion des déchets avec une équipe de 32 agents :



Les agents réalisent le suivi et le contrôle des prestations de collecte et de traitement dont la plupart sont effectuées dans le cadre de marchés publics. Ils gèrent les relations avec les usagers, assurent la communication et la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets. De plus, ils réalisent le suivi financier du service et préparent la mise en œuvre d'un nouveau système de facturation.

## 2.3. Déchets pris en charge

Les déchets concernés par le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont :

- Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) qui sont les déchets non recyclables, collectés en porte à porte en bac ou sac.



OMR

- Les **emballages recyclables hors verre** collectés en porte à porte en sac ou bac.



OMA  
(Ordures  
Ménagères  
Assimilées)

- Les **emballages en verre** collectés en apport volontaire ou en porte à porte en bac.

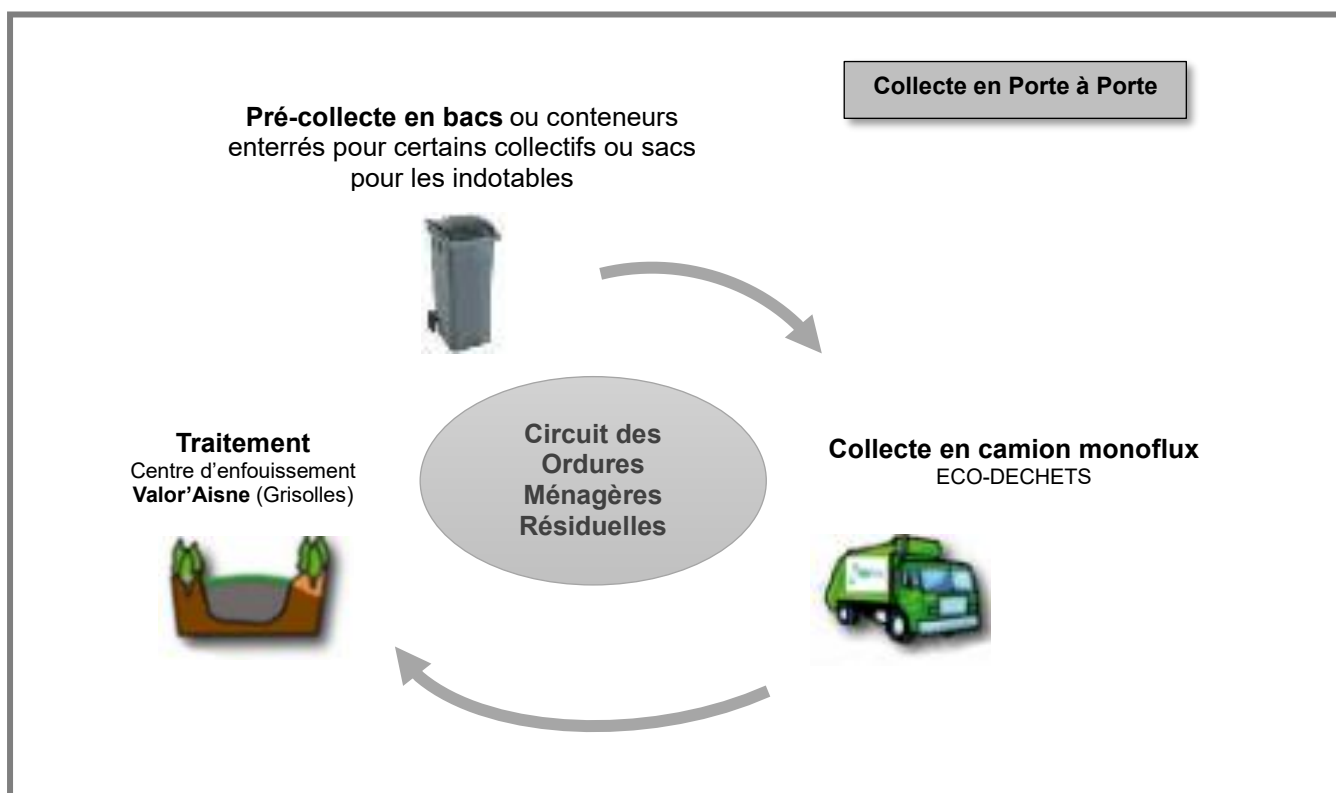


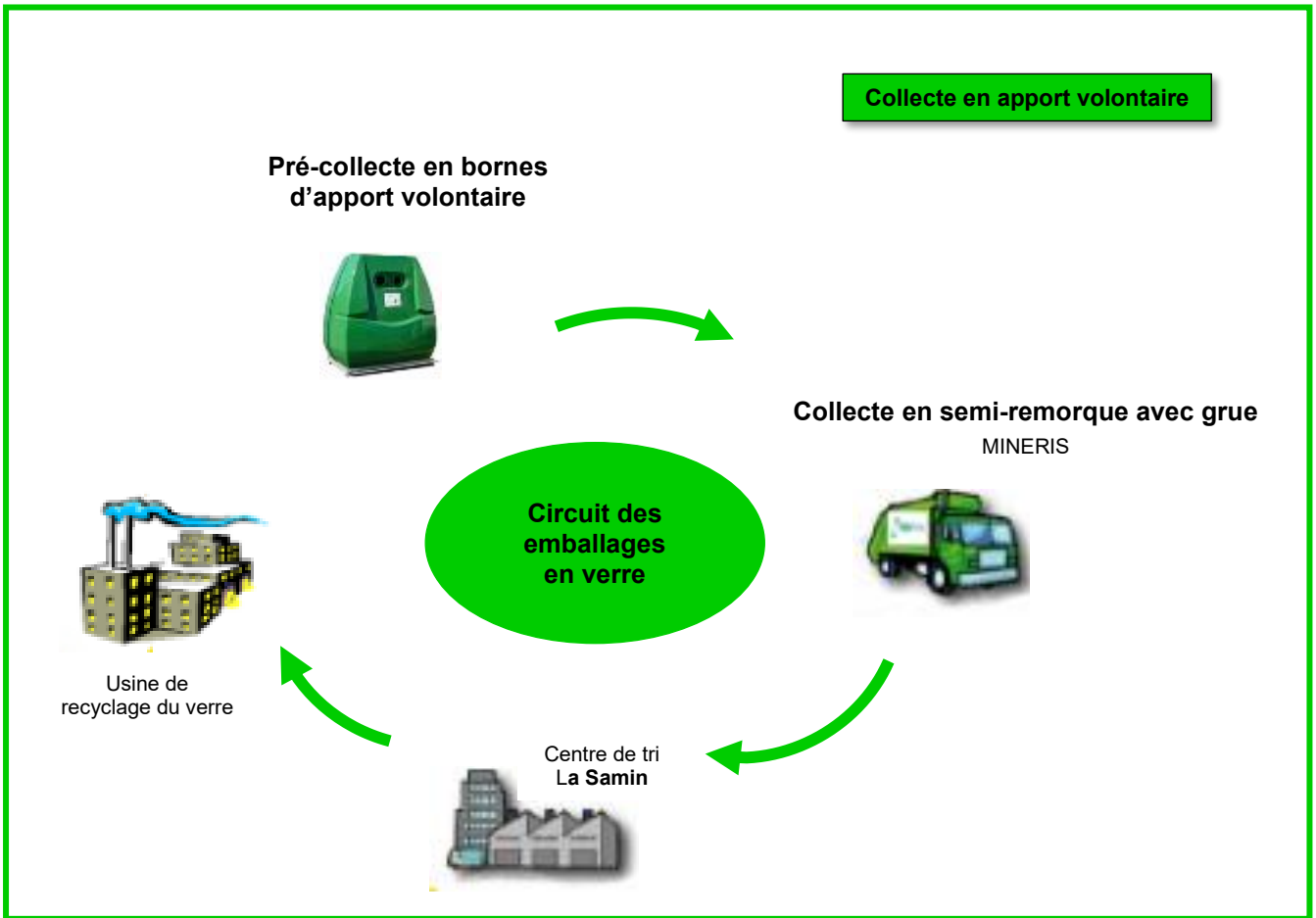
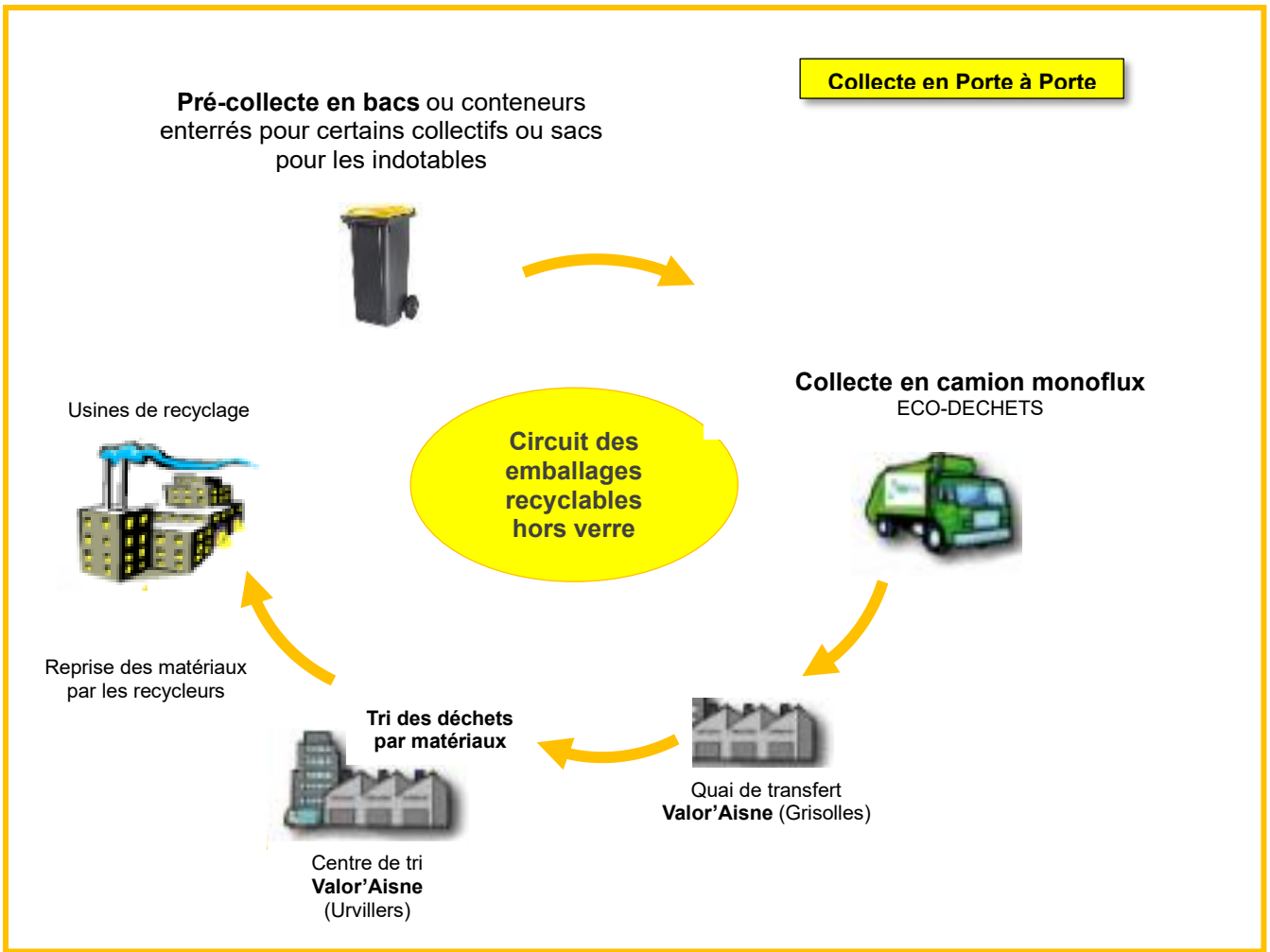
DMA  
(Déchets  
Ménagers  
Assimilés)

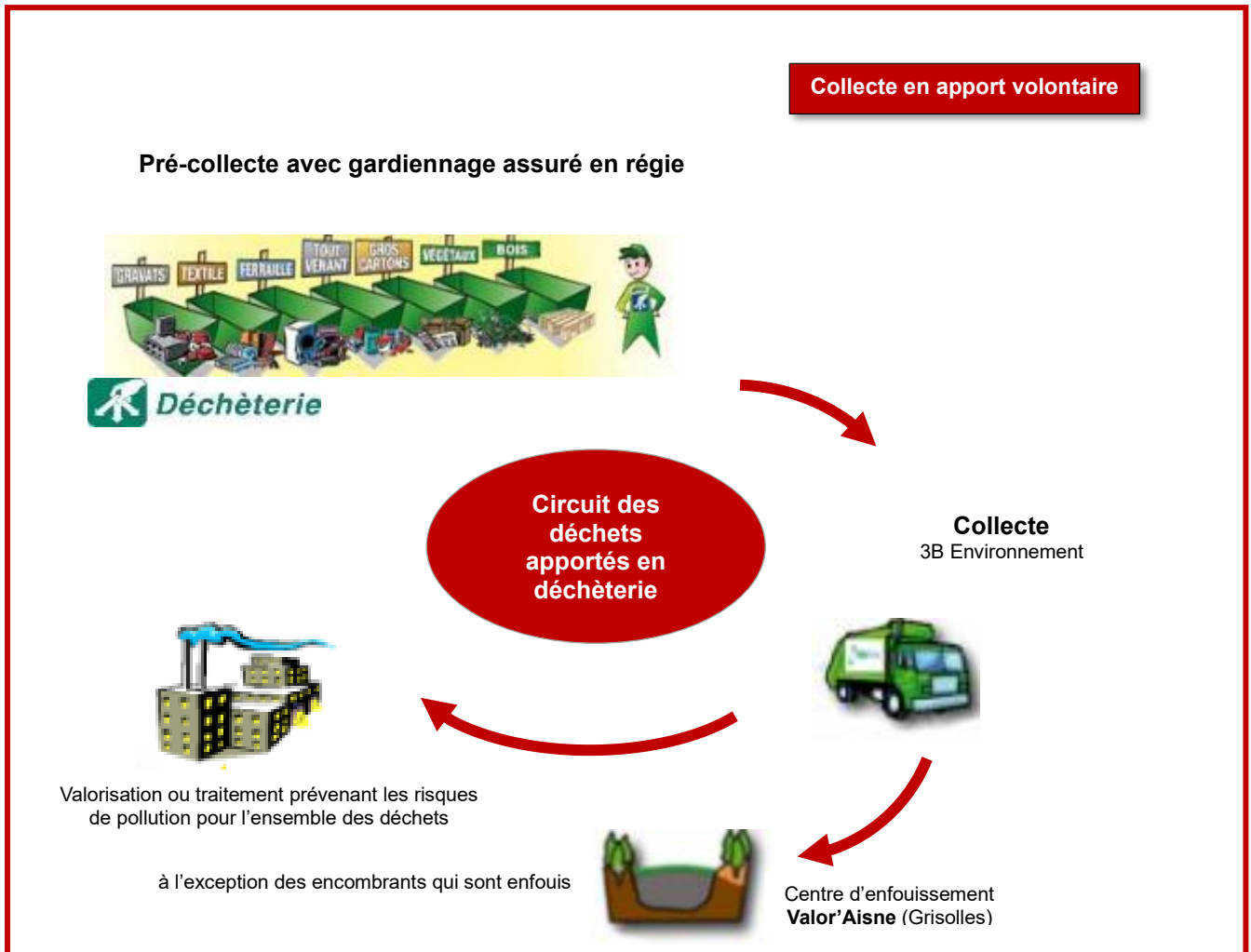
- Les déchets apportés en **déchèterie** par les usagers.



## 2.4. Circuits des déchets







## 3. La collecte

### 3.1. Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison dans les bacs et le point d'apport déchets sont des exemples de pré-collecte.

Différents contenants sont utilisés pour cette étape : bacs, conteneurs collectifs (colonnes à verre aérienne, conteneurs enterrés, bennes en déchèterie, ...)





## Les contenants utilisés

Dans un souci d'harmonisation du service, la Communauté d'Agglomération a confié à l'entreprise Conteneur en novembre 2020, une mission d'enquête et de distribution des bacs afin que les usagers en habitat individuel soient tous équipés d'un bac à ordures ménagères pucés et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (sauf pour les indotables).

Cette campagne d'adaptation des bacs s'est poursuivie jusque fin 2022 avec 2 agents supplémentaires en renfort de l'équipe en place (2 agents). En 2022, l'équipe a réalisé : 2 807 dotations de bacs (2 161 en 2021), 2 559 échanges (1 353 en 2021), 783 retraits (161 en 2021) et 277 réparations (124 en 2021). Les agents interviennent également sur les Points d'apport déchets pour de la petite maintenance.

Des prestations sont aussi réalisées par des entreprises : 13 prestations de lavage des bacs, 1 lavage des 202 containers à verres, 1 lavage intérieur et 4 lavages surfaciques des 60 points PAV.

Les contenants majoritairement utilisés pour chaque flux sont les suivants :

### **Ordures ménagères résiduelles :**

- Bacs pucés à couvercle gris
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec contrôle d'accès pour certains collectifs

### **Déchets recyclables hors verre :**

- Bacs à couvercle jaune
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec opercules pour certains collectifs

### **Emballages en verre :**

Bornes aériennes ou enterrées d'apport volontaire

### **Cartons professionnels :**

Bacs à couvercle marron ou cartons présentés en vrac à la collecte si pas de place pour stocker le bac

### **Textiles :**

Bornes fournies par le collecteur (Le relais)

### **DASRI**

Collecte DASRI dans les pharmacies par l'éco-organisme DASTRI qui fournit les contenants

### **Déchèteries**

Bennes, armoire ou local pour les déchets dangereux, collecteur à huiles, container maritime pour les DEEE.

## Les consignes de tri

Depuis le 13 septembre 2021, les consignes de tri des déchets recyclables du bac jaune ont été étendues à tous les emballages.

**ZÉRO DÉCHET**  
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

# TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

À DÉPOSER EN VRAC, NON IMBRIQUÉS & BIEN VIDÉS

**EMBALLAGES PLASTIQUES**

- Bouteilles et flacons
- Boîtes et tubes
- Sacs, sachets et films
- Pots et barquettes

**EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

**CARTONS - BRIQUES ALIMENTAIRES**

**TOUS LES PAPIERS**

Papiers, journaux, magazines

CITEO WWW.CARCT.FR UN DOUTE, UNE QUESTION, APPELEZ LE 03 23 85 34 97

agglo de la région de Château-Thierry

# le MÉMO TRI

## LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots et bocaux



## LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Epluchures, marc de café, sachets de thé, déchets verts...



## LES DÉCHÈTERIES

Mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets chimiques, lampes et néons, déchets verts, gravats, bois...



## LES DÉCHETS À JETER

Produits d'hygiène (couches, serviettes hygiéniques, lingettes...), masques, éponges, cintres...



## LES TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures...



Pour plus d'informations sur la 2<sup>ème</sup> vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur [www.refashion.fr/citoyen](http://www.refashion.fr/citoyen)



Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. **Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.**

## 3.2. Collecte des OMA

La collecte est assurée en prestation dans le cadre de marchés publics attribués depuis 2021 aux entreprises :

- Ecodéchets pour le Lot 1 (collecte des OMR et des recyclables hors verre)
- Minéris pour le lot 2 (collecte du verre en apport volontaire)

### Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

<b>Mode de collecte</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Collecte en porte à porte avec camion mono-flux équipé de lecteur de puce des bacs</li><li>- Collecte en camion mono-flux avec grue pour les conteneurs enterrés des collectifs</li></ul>
<b>Fréquence de collecte</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une fois par semaine (C1)</li><li>- 2 fois par semaine (C2) pour immeubles (Château-Thierry et Fère-en-Tardenois) et centre-ville de Château-Thierry</li></ul>

### Les déchets recyclables hors verre

<b>Mode de collecte</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Collecte en porte à porte avec camion mono-flux</li><li>- Collecte en camion mono-flux avec grue pour les conteneurs enterrés des collectifs</li></ul>
<b>Fréquence de collecte</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une fois tous les 15 jours (C0,5)</li><li>- 1 fois par semaine (C1) pour immeubles et centre-ville de Château-Thierry</li></ul>

### Les emballages en verre

<b>Mode de collecte</b>
Collecte en apport volontaire en semi-remorque avec grue
<b>Fréquence de collecte</b>
Tournée effectuée toutes les semaines avec collecte des bornes en fonction du taux de remplissage

## 3.3. Déchèteries

L'Agglomération exploite 4 déchèteries situées à Château-Thierry, Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front et Villers-sur-Fère. Le gardiennage des sites est assuré en régie par 9 agents (+3 renforts l'été). Cependant, la location et le transport des bennes sont réalisés par un prestataire privé : la société 3B Environnement.

### Conditions d'accès

Les usagers peuvent accéder à n'importe laquelle des 4 déchèteries du territoire.



Dans un souci de cohérence territoriale, des conventions d'accès ont été signées avec les territoires voisins pour l'accès aux déchèteries de Neuilly-Saint-Front et de Villers-sur-Fère. Les habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château ont ainsi accès à ces deux déchèteries. De plus, la déchèterie de Neuilly-Saint-Front est accessible à une partie des habitants de la Communauté de Communes de Retz en Valois.

En parallèle, des conventions ont été signées avec des territoires voisins pour qu'une partie des habitants puisse accéder aux déchèteries de Trélou-sur-Marne et de Montmirail. Les habitants des communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne ont ainsi accès à la déchèterie de Trélou-sur-Marne, exploitée par la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC). Les habitants des communes de Rozoy-Belleville et Dhuis-et-Morin-en-Brie ont quant à eux accès à la déchèterie de Maclaunay, située à Montmirail et gérée par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (CCBC).

L'accès des professionnels en déchèterie est payant, en sus de leur contribution au service déchets. Les tarifs en vigueur pour l'année 2022 sont les suivants :

- 15 € / passage pour les véhicules légers
- 50 € / passage pour les fourgons / camions de -3,5T
- 25 € / passage pour les remorques en supplément du véhicule utilisé

Les apports composés exclusivement de cartons et/ou de meubles sont gratuits.

## Déchets acceptés

Les types de déchets acceptés dans ces déchèteries diffèrent en fonction des filières mises en place et de l'espace disponible, mais les principaux flux sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries : encombrants, gravats, végétaux, cartons, bois, ferrailles, déchets dangereux, huiles de vidange et DEEE (déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Filières collectées par déchèterie	Site de Château-Thierry	Site de Condé-en-Brie	Site de Neuilly-Saint-Front	Site de Villers-sur-Fère
Encombrants	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X
Végétaux	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X
Ferrailles	X	X	X	X
Plâtres	X	X	X	X
Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X
Ampoules "basses conso" et néons	X	X	X	X
Huiles de vidange	X	X	X	X
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	X	X	X	X
Batteries	X	X	X	X
Réemploi (meubles, bibelots, jouets, livres ...)	X			X
Éléments d'Ameublement	X	X	X	X
Huiles Alimentaires Usagées	X	X	X	X
Cartouches d'Encre et toners	X	X	X	X
Radiographies	X	X	X	X
Pneumatiques de véhicules légers <sup>1</sup>	X		X <sup>1</sup>	
Films plastiques	X	X	X	X
Papiers	X	X		
Extincteurs	X			
Amiante <sup>2</sup>	X	X	X	X

1 = sur le site de Neuilly-Saint-Front, les pneus verts, jantés, coupés ne sont pas acceptés

2 = **Amiante** : sous conditions et sur inscription

## Nouveautés :

### Collecte de l'amiante

Afin de répondre aux attentes des habitants concernant la collecte de l'amiante en déchèterie, les conseillers communautaires ont voté en septembre 2022 la mise en place de collectes ponctuelles, sur inscription uniquement et avec des emballages réglementaires.

Ces collectes sont réservées aux particuliers, préalablement inscrits, dans la limite des places disponibles (20 par collecte). Les apports sont limités à 200 kg par collecte et moyennant une participation financière forfaitaire de 60 euros, permettant d'obtenir un bigbag homologué. Au-delà de cette limite, chaque kg supplémentaire sera facturé 2 euros le kg dans la limite de 300 kg.

Les déchets d'amiante concernés : plaques ondulées ou planes, tuyaux de descente d'eau, conduits de cheminées, tuiles, ardoises, panneaux de revêtement, plaques décoratives de façade, appuis de fenêtre.

### Arrêt de la collecte des capsules de café en déchèterie

Le 1er novembre 2022, le box de récupération des capsules café type Nespresso a été retiré des déchèteries puisque depuis l'extension des consignes de tri, ces déchets peuvent être jetés directement dans le bac jaune.

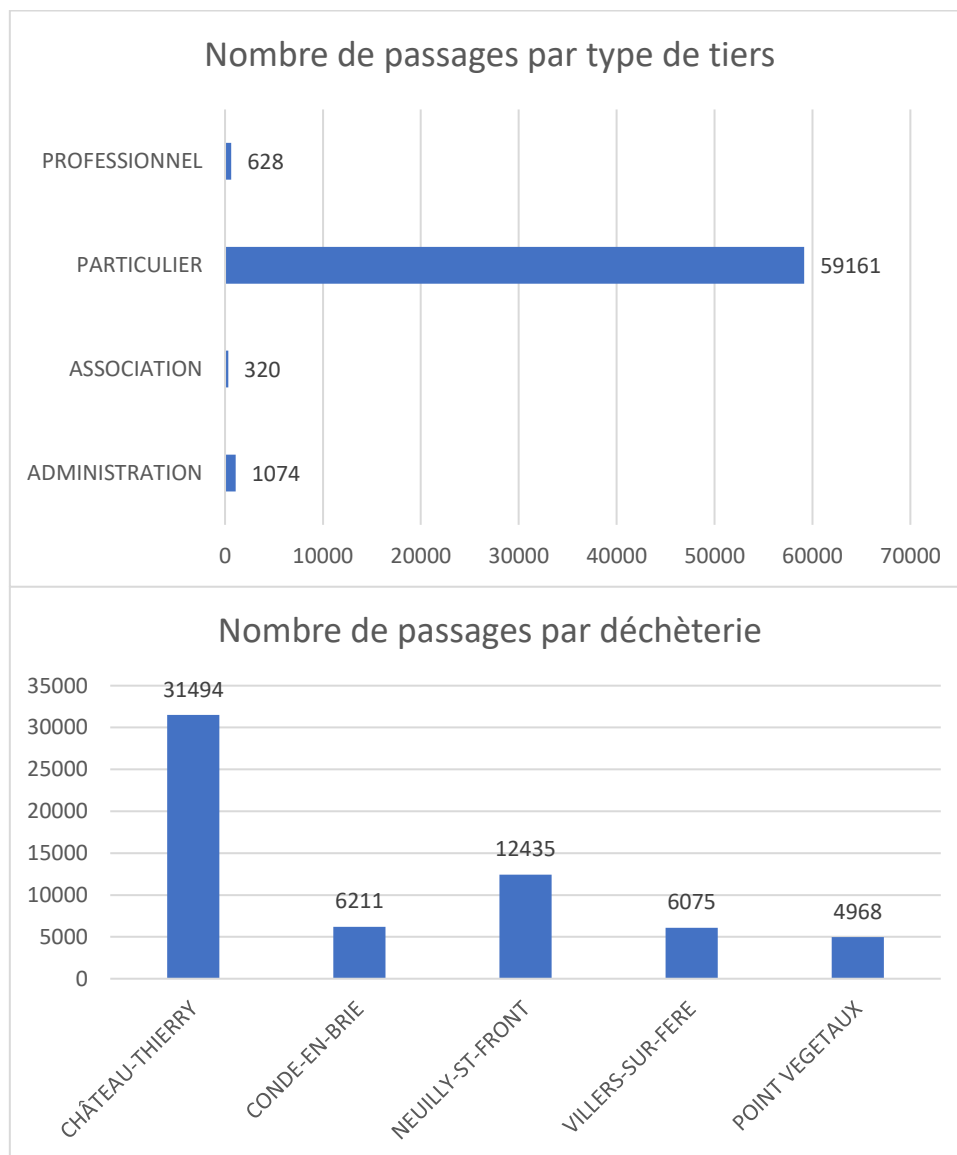
## Fréquentations des déchèteries

Type de tiers	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	jui.	jui.	aoû.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
ADMINISTRATION	72	69	81	69	80	96	115	104	117	118	79	74	1 074
ASSOCIATION	26	28	34	20	22	32	28	23	37	33	20	17	320
PARTICULIER	2519	2618	3880	5136	5422	5198	6940	7656	6106	6349	4044	3293	59 161
PROFESSIONNEL	50	38	48	46	43	30	56	85	75	56	54	47	628
<b>Total</b>	<b>2 667</b>	<b>2 753</b>	<b>4 043</b>	<b>5 271</b>	<b>5 567</b>	<b>5 356</b>	<b>7 139</b>	<b>7 868</b>	<b>6 335</b>	<b>6 556</b>	<b>4 197</b>	<b>3 431</b>	<b>61 183</b>

Déchèterie	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	jui.	jui.	aoû.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
CHÂTEAU-THIERRY	1934	1961	2358	2944	3257	2839	3223	3346	2826	2894	2110	1802	31 494
CONDE-EN-BRIE	0	0	538	649	284	212	800	972	799	846	626	485	6 211
NEUILLY-ST-FRONT	733	792	1147	1251	1241	1184	1207	1438	1058	962	818	604	12 435
VILLERS-SUR-FERE	0	0	0	0	0	355	1099	1344	985	968	65	528	6 075
VEGETAUX				427	785	761	770	729	633	863			4 968
<b>Total</b>	<b>2 667</b>	<b>2 753</b>	<b>4 043</b>	<b>5 271</b>	<b>5 567</b>	<b>5 356</b>	<b>7 139</b>	<b>7 868</b>	<b>6 335</b>	<b>6 556</b>	<b>4 197</b>	<b>3 431</b>	<b>61 183</b>

La fréquentation 2022 sur les 4 déchèteries est de 61 183 passages dont 31 494 sur celle de Château-Thierry, 12 435 sur celle de Neuilly-Saint-Front, 6 211 sur celle de Condé-en-Brie, 6 075 sur celle de Villers-sur-Fère et 4 968 au point d'apport de végétaux.

Des soucis informatiques n'ont pas permis de comptabiliser les passages de janvier à juin sur la déchèterie de Villers-sur-Fère et de janvier à février sur la déchèterie de Condé-en-Brie, d'où des chiffres exceptionnellement bas.



## Prise de rendez-vous

Suite à la pandémie de 2020, les élus ont choisi de mettre en place la prise de rendez-vous pour se rendre en déchèterie afin d'éviter la présence de trop d'usagers en même temps sur les quais et de pouvoir appliquer les gestes barrières. Cette solution a été appréciée par les usagers (75 % étant satisfaits d'après l'enquête menée). Elle permet d'éviter les files d'attentes et de mieux gérer les enlèvements par les agents.

Les prises de rdv se font sur le site internet de l'Agglo mais une partie des usagers sans accès internet ou ne sachant pas l'utiliser prend rendez-vous par téléphone. La mise en place des rendez-vous a ainsi nécessité la création d'un poste pour la prise de rendez-vous téléphonique vu le nombre d'appels reçus chaque jour. 13 964 rendez-vous ont ainsi été pris par téléphone en 2022 avec la répartition mensuelle suivante :

### Nombre de prise de rdv déchèterie par téléphone par mois en 2022

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
705	907	1 422	1252	1 411	1 184	1 119	1 635	1 460	1 240	1 007	622	13 964



### 3.4. Autres collectes

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés englobent tous les déchets pris en charge par la collectivité. Ainsi, s'ajoutent aux OMA et aux déchets issus des déchèteries, les flux suivants :

Flux collectés sur l'ensemble du territoire :

- Les textiles, collectés en bornes spécifiques, mises à disposition par Le Relais
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), collectés en pharmacie
- Les déchets collectés par la Ressourcerie, pour réemploi

Flux collectés sur une partie du territoire :

- Les déchets issus du marché hebdomadaire de Château-Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion des déchèteries
- Les déchets du Centre Technique Municipal (CTM) de Château Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion des déchèteries
- Les cartons des professionnels collectés 1 fois par semaine sur la zone agglomérée de Château-Thierry.
- Les végétaux collectés en bennes temporaires disponibles à Gandelu et Essômes-sur-Marne sur la période d'avril à octobre.

#### Les Textiles

Les textiles, linges de maison et chaussures usagés sont collectés gratuitement par l'association Le Relais. 296 tonnes ont ainsi été détournées de l'enfouissement en 2022 sur la Communauté d'Agglomération.

Rappelons qu'en moyenne, 6% des textiles collectés sont réorientés vers le réemploi au travers des boutiques du Relais, 55% partent à l'export et 10% sont redécoupées pour chiffons.

#### Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Afin d'apporter une solution aux habitants en auto-traitement soucieux d'éliminer leurs seringues usagées dans de bonnes conditions, la Communauté d'Agglomération est partenaire des pharmacies du territoire via l'éco organismes DASTRI.

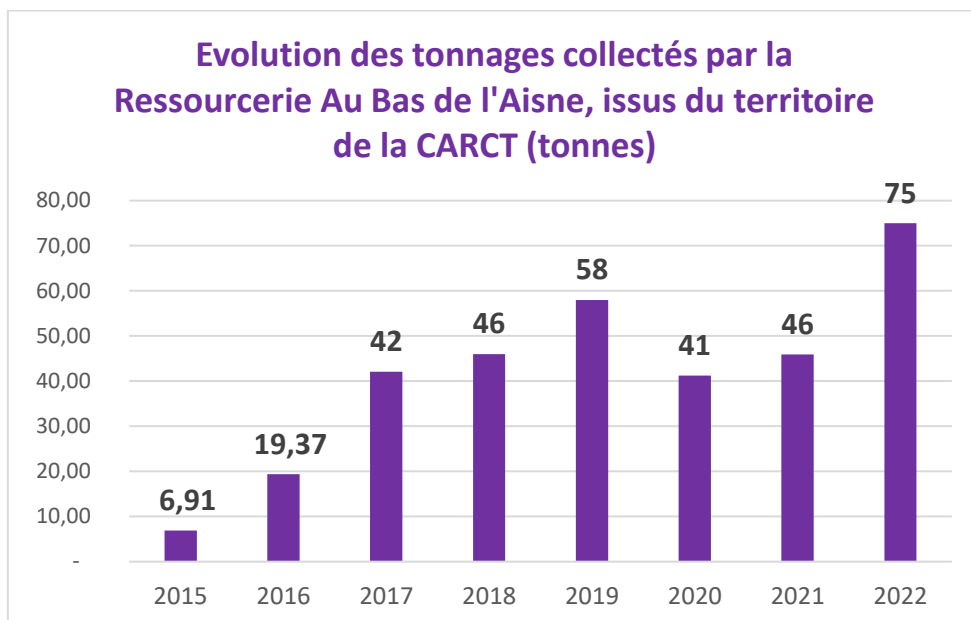
Ainsi, 16 pharmacies du territoire acceptent de collecter les DASRI, conditionnés dans les célèbres boîtes jaunes.

#### Les déchets collectés pour le réemploi

Depuis juillet 2015, la Ressourcerie Au Bas de l'Aisne a ouvert une boutique à Brasles, au sein de laquelle elle met en vente les objets et meubles réutilisables collectés en apport volontaire, à domicile ou en déchèterie (déchèterie de Château-Thierry grâce à un conteneur, et de Charly-sur-Marne, hors territoire).

Depuis 2019, une seconde boutique a ouvert à Château-Thierry, place de l'horloge.

En 2022, 75 tonnes de déchets ont été collectées par la Ressourcerie et ont ainsi évité la déchèterie, dont 1,1 tonne via le conteneur de la déchèterie de Château-Thierry.



À noter que les tonnages disponibles ne sont pas intégrés dans les DMA puisque les déchets sont réemployés et trouvent ainsi une nouvelle vie.

### 3.5. Quantités de déchets collectés et leur évolution

#### Evolution des tonnages collectés

Les tonnages d'OMA collectés en 2022 diminuent de 4% par rapport à 2021 avec des OMR en nette régression (- 9 %) et une hausse des recyclables de 6%

Tonnages collectés	2021	2022	Evolution / 2021
OMR	11 354	10 380	-9%
Emballages	3 378	3 577	6%
Verre	1 877	2 000	6%
<b>TOTAL OMA</b>	<b>16 609</b>	<b>15 958</b>	<b>-4%</b>
Déchèteries *	12 491	11 303	-11%
Bennes CTM + marché CT	1 051	736	-43%
Textiles	312	296	-5%
Cartons pro PAP	167	161	-3%
<b>TOTAL DMA</b>	<b>30 630</b>	<b>28 453</b>	<b>-8%</b>
Refus de tri	777	1 077	28%

\* y compris points végétaux

Au total les DMA sont en baisse par rapport à 2021 (- 8%). Le déploiement du programme de prévention et la communication autour du nouveau mode de facturation ont largement contribué à ces résultats très encourageants en termes de réduction des déchets.

## Tonnages des déchets des déchèteries

Les tonnages détaillés ci-dessous par flux concernent l'ensemble des tonnages collectés sur les 4 déchèteries de l'Agglomération, y compris ceux apportés par les usagers des territoires voisins avec lesquels la collectivité a passé une convention d'accès.

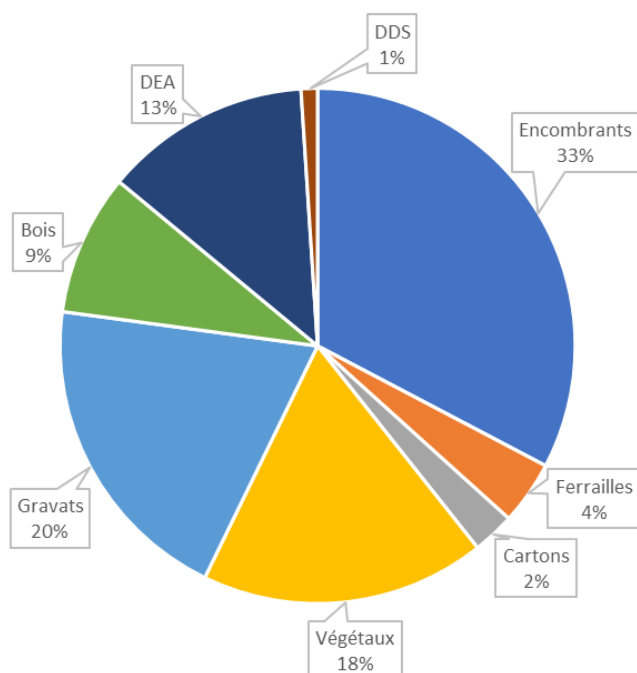
L'année 2022 est marquée par une forte baisse des tonnages apportés en déchèterie : - 11 % par rapport à 2021 alors que lors d'une mise en place d'une tarification incitative, on observe souvent un report des tonnages vers les déchèteries. La diminution des apports de végétaux (- 24 %) peut s'expliquer par une année très sèche. Par contre, la baisse des encombrants (- 16%) est plus difficilement explicable. Elle peut refléter un changement de comportement avec plus de tonnages orientés vers le réemploi, tendance que l'on constate au regard de la hausse des tonnages collectés par la Ressourcerie au Bas de l'Aisne (+ 39 %).

Evolution des tonnages par type de déchets	2021	2022	%	Evolution 2022/2021
Encombrants	4 094	3 520	31%	-16%
Ferrailles	492	429	4%	-15%
Cartons	306	284	3%	-8%
Végétaux	2 380	1 925	17%	-24%
Gravats	2 102	2 144	19%	2%
Bois	1 120	955	8%	-17%
DEA	1 347	1 396	12%	3%
DEEE	428	415	4%	-3%
DDS	133	111	1%	-20%
Batteries	14	8	0,07%	-73%
Huiles de vidange	21	21	0,19%	2%
Huiles alimentaires	1,8	2,9	0,03%	35%
Films plastiques	5,5	11,9	0,11%	53%
Pneus	38	44	0,39%	12%
Piles	4	3	0,02%	-41%
Lampes et Néons	1	2	0,02%	49%
Extincteurs	1,7	0,9	0,01%	-80%
Autres filières	1	28	0,25%	96%
<b>TOTAL Déchèteries</b>	<b>12 491</b>	<b>11 303</b>	<b>100%</b>	<b>-11%</b>

Les tonnages se répartissent de la manière suivante sur les 4 déchèteries de l'Agglomération et les 2 points d'apports de végétaux. La déchèterie de Château-Thierry concentre à elle seule presque la moitié des tonnages collectés sur l'Agglomération.

Détail des tonnages par point d'apport	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie	Point végétaux ChTh	Point végétaux Gandelu	TOTAL 2022
Encombrants	1 416	784	659	661			3 520
Ferrailles	184	108	68	70			429
Cartons	147	53	40	45			284
Végétaux	736	288	341	226	315	20	1 925
Gravats	812	531	423	378			2 144
Bois	382	218	183	173			955
DEA	602	262	280	252			1 396
DEEE	194	93	74	54			415
DDS	43	29	20	20			111
Batteries	6	2	1	0			8
Huiles de vidange	9	5	4	3			21
Huiles alimentaires	1	1	0	1			2,9
Films plastiques	7	1	1	2			11,9
Pneus	30	14					44
Piles	1	1	1	0			3
Lampes et Néons	1	0	0	1			2
Extincteurs	1						0,9
Radiographies	0	0	0	0			0,39
Autres filières	28	0	0	0			28
<b>TOTAL Déchèteries</b>	<b>4 599</b>	<b>2 388</b>	<b>2 096</b>	<b>1 885</b>	<b>315</b>	<b>20</b>	<b>11 303</b>

### Valorisation des déchets issus des déchèteries



69 % des déchets apportés en déchèterie en 2022 sont valorisés.

Seuls, les encombrants partent à l'enfouissement. En 2022, ils représentent 31% des déchets collectés contre 32% en 2021.

Le taux de valorisation en déchèterie devrait pouvoir encore progresser dans les années à venir avec l'intégration de nouvelles filières. Dès 2023, ce taux de valorisation en déchèterie devrait augmenter avec la filière plâtre mise en place fin 2022.

## Taux de valorisation par déchèterie

	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie
Valorisables	69%	67%	69%	65%
Encombrants	31%	33%	31%	35%

## Tonnage moyen par benne par déchèterie

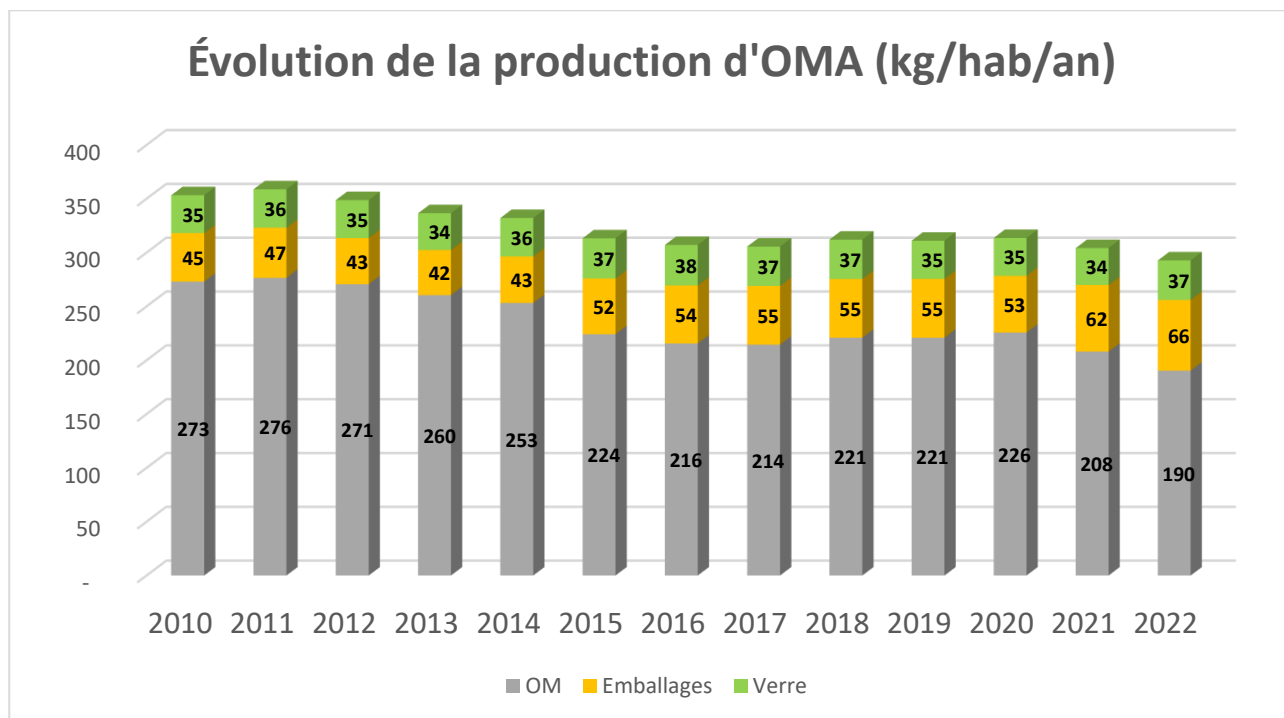
	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie	MOYENNE toutes déchèteries 2022
Encombrants	6,3	3,8	3,8	3,1	<b>4,3</b>
Ferrailles	4,5	2,3	2,8	2,5	<b>3,1</b>
Cartons	2,8	1,9	0,6	0,7	<b>1,3</b>
Végétaux	9,0	2,4	2,4	2,0	<b>4,2</b>
Gravats	7,2	7,8	6,8	8,0	<b>7,4</b>
Bois	4,4	2,5	2,7	2,2	<b>3,0</b>
DEA	2,8	1,8	1,6	1,6	<b>2,0</b>

Grâce au compacteur, le chargement des bennes sur la déchèterie de Château-Thierry est optimisé, ce qui permet de réduire le nombre de rotation de bennes et d'économiser sur le transport.

## Nombre de rotations de bennes par point d'apport

	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie	TOTAL 2022	%
Encombrants	224	204	175	212	<b>815</b>	<b>28%</b>
Ferrailles	41	47	24	28	<b>140</b>	<b>5%</b>
Cartons	52	27	71	65	<b>215</b>	<b>7%</b>
Végétaux	82	121	142	115	<b>460</b>	<b>16%</b>
Gravats	112	68	62	47	<b>289</b>	<b>10%</b>
Bois	87	88	68	79	<b>322</b>	<b>11%</b>
DEA	216	149	179	158	<b>702</b>	<b>24%</b>
<b>TOTAL Déchèteries</b>	<b>814</b>	<b>704</b>	<b>721</b>	<b>704</b>	<b>2 943</b>	<b>100%</b>

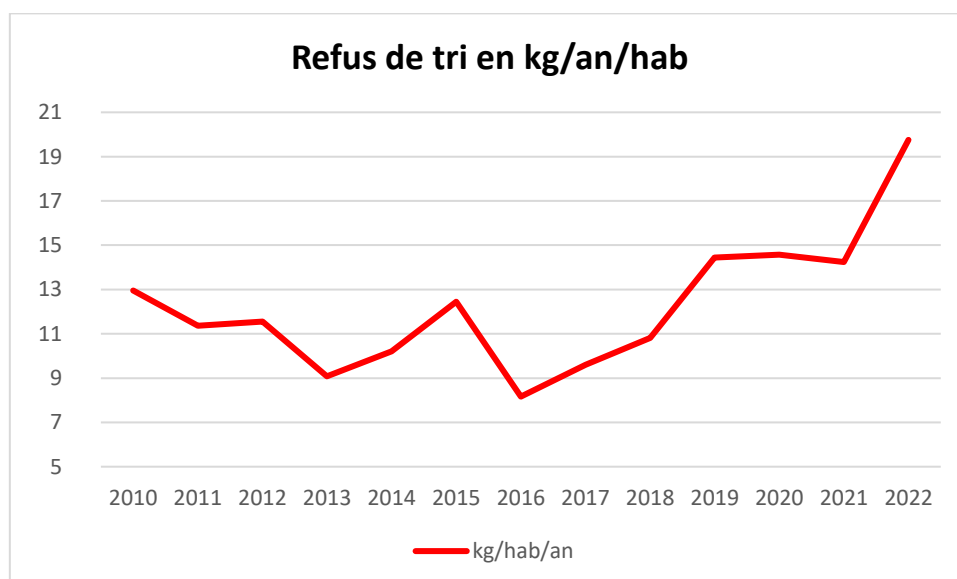
## Évolution de la production de déchets par habitant



En 2022, la production d'ordures ménagères et assimilés s'élève en moyenne à 293 kg/habitant, soit 11 kg de moins que l'année précédente.

La baisse des quantités de déchets résiduels peut s'expliquer par la mise en place du nouveau mode de tarification du service, qui se veut incitatif. L'augmentation des recyclables est en partie liée aux extensions de consignes de tri sur une année pleine (mise en place en septembre 2021) mais reflète aussi un niveau des refus de tri élevé, ces derniers étant comptabilisés dans les déchets recyclables collectés.

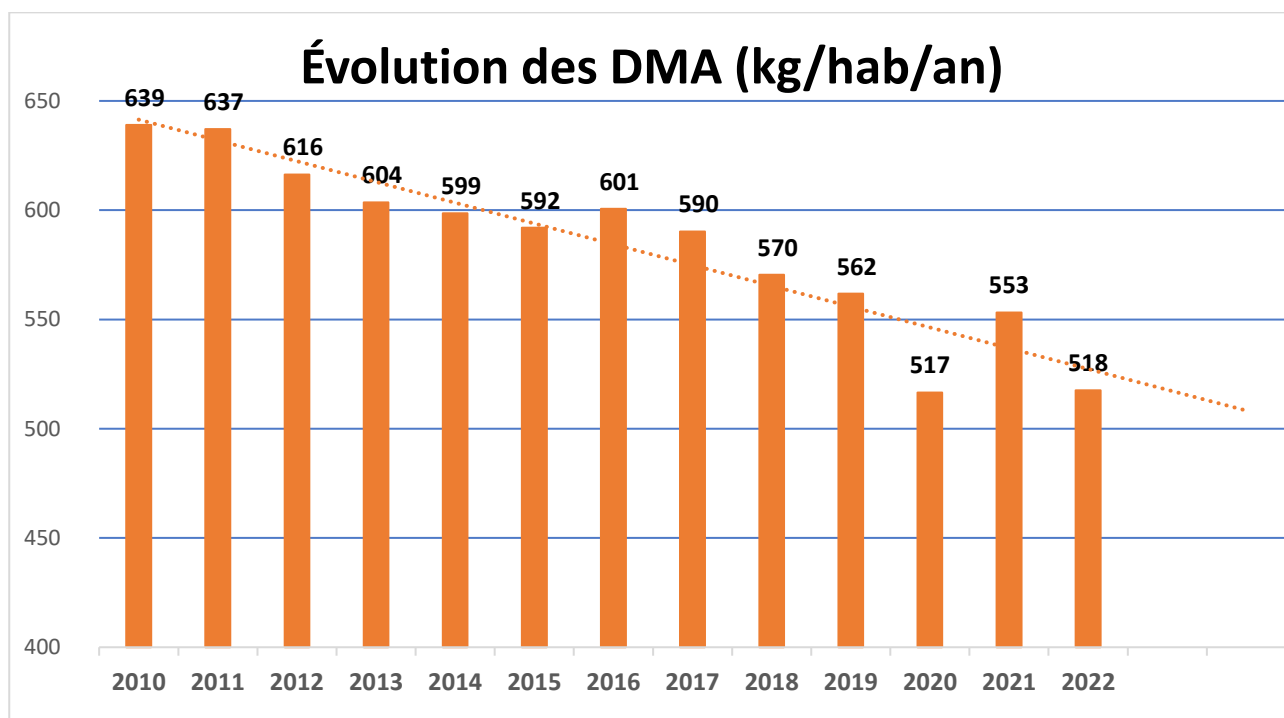
1 077 tonnes de déchets ont été refusées par le centre de tri en 2022. Cela représente 19,76 kg de déchets par habitant en moyenne contre 14,2 Kg en 2021. Ce ratio est élevé par rapport à la moyenne de l'Aisne (14,2 kg/habitant).



La qualité du tri doit donc être améliorée. Pour cela, l'Agglo a mis en place des contrôles de pré collecte, effectués par les animateurs tri et prévention des déchets. En 2022, 33 opérations ont été menées, avec 1 867 bacs jaunes contrôlés dont 121 bacs ont fait l'objet d'un refus de collecte.

Ces actions sont couplées avec la politique de réduction des déchets de l'Agglo, dont la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) est le principal indicateur.

Entre 2021 et 2022, la production totale de déchets a fortement diminué et est semblable à l'année 2020.



Pour maintenir la tendance et conforter les objectifs fixés dans son programme local de prévention des déchets, l'Agglo doit maintenir les actions relatives à la réduction des déchets.

## 4. Le traitement

### 4.1. Traitement des OMA

Les quatre territoires qui ont constitué la Communauté d'Agglomération avaient délégué leur compétence traitement à Valor'Aisne. Par délibération en date du 30/01/17, la Communauté d'Agglomération a décidé de continuer à confier le traitement de ses déchets à Valor'Aisne, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne. Créé le 1er janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, ce dernier est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage et stockage. Il couvre 96 % de la population axonaise, soit environ 531 000 habitants et 15 collectivités territoriales.

Les déchets de la Communauté d'Agglomération sont gérés par Valor'Aisne dans les installations suivantes :

#### L'Eco-centre la Tuilerie

Installé en 2010 à Grisolles, l'Eco-centre la Tuilerie est un centre de stockage des déchets résiduels et de transfert des déchets recyclables. La situation géographique du site facilite d'éventuelles visites pour les écoles ou la population, dans le cadre d'actions de sensibilisation.

#### Stockage des déchets résiduels

Ce centre d'enfouissement peut accueillir 80 000 tonnes de déchets résiduels par an. Les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et les encombrants du territoire y sont stockés dans des alvéoles étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz. Ce biogaz produit par les déchets en décomposition est récupéré via des canalisations et valorisé en énergie (électricité et chaleur) dont une partie est utilisée pour le fonctionnement du site et l'autre partie réinjectée sur le réseau EDF (l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité des près de 450 foyers).





## Transfert des déchets recyclables

Le site est également pourvu d'un quai de transfert des déchets recyclables, qui peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an. Le quai de transfert permet de limiter le déplacement des camions de collecte en vidant leur chargement dans de plus grands camions afin d'être acheminés vers les centres de tri. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales.



## Le centre de tri de Villeeneuve Saint Germain

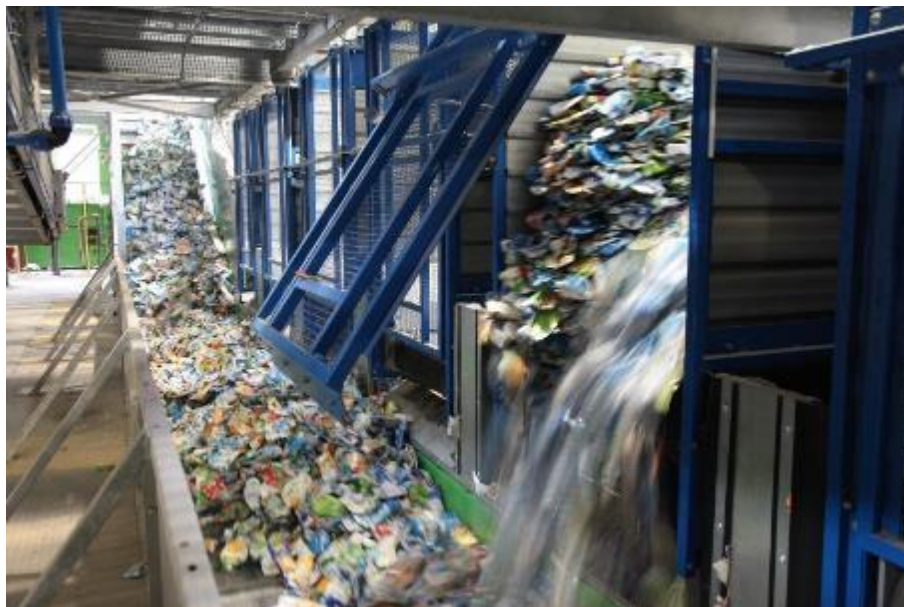
Mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par le SIVOM de la Région de Soissons par effet d'adhésion au Syndicat de traitement, cette chaîne de tri a été rénovée en 2007 pour accueillir les déchets recyclables du Sud de l'Aisne. Elle peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an. Une partie des déchets recyclables collectés sur l'Agglomération sont encore triés à Villeneuve-Saint-Germain.



## Le centre de tri d'Urvillers

Créé en 2015, ce centre de tri, plus performant, peut accueillir 28 000 tonnes de déchets par an. Aussi, la plupart des déchets recyclables du département y sont triés depuis septembre 2015. La majeure partie des déchets recyclables collectés sur le territoire de la CARCT sont acheminés vers le centre de tri d'Urvillers.

Les travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension de consignes de tri ont été effectués courant de l'été 2021.



Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers une usine de recyclage pour une valorisation matière :

- **Les aciers et les aluminiums** sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.

- Dans les centres de tri, **les bouteilles et les flacons en plastique** sont séparés par type de plastique, les PET (transparents) et les PEHD (opaques), car ces deux types de plastique se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET ou en PEHD, dans les centres de recyclage les bouteilles et flacons sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets.

Avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages, les catégories d'emballages plastiques ont évolué incluant désormais aussi les films plastiques, le PP (Polypropylène).

- **Les papiers** sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.

- Pour **les cartons et cartonnettes**, la technique de recyclage est la même que celle du papier.

















- **Les briques alimentaires** sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.

## Le verre

Les emballages en verre sont transportés au Centre de tri du verre de la Samin à Rozet-St-Albin puis recyclés dans une verrerie.

## Les bénéfices du recyclage

La collectivité perçoit des recettes issues de la vente des matériaux versées par les repreneurs ainsi que des subventions dans le cadre du contrat pour l'action et la Performance (CAP 2022) signé avec l'éco-organisme CITEO pour une durée de 5 ans à compter de 2018 et repris par Valor'Aisne en 2022

Matériaux		Tonnages	Repreneurs	Devenir
	ACIER	128	Suez	Produits en acier 
	ALUMINIUM	38	Suez	Pièces en aluminium 
	BRIQUES ALIMENTAIRES	44	REVIPAC Lucart	Papier d'hygiène et domestique 
	CARTONS CARTONNETTES	1 290	REVIPAC	Cartons 
	EMBALLAGES PLASTIQUES	483	Valor'plast / Suez	Produits en plastiques 
	PAPIERS	550	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés 
	GROS DE MAGASIN	227	Valor'Aisne	Cartons 
	VERRE	2 000	VERALLIA Rozet-St-Albin	Verre 

La vente des matériaux recyclables a rapporté à la collectivité 618 180 € en 2022 contre 352 421 € en 2021, soit une hausse de 43% par rapport à 2021. Cette forte augmentation est liée à une forte augmentation des prix de reprise par les recycleurs conjuguée à une hausse des tonnages recyclables : 4 973 (4760) tonnes contre 4 358 en 2021.

## 4.2. Traitement des déchets issus des déchèteries

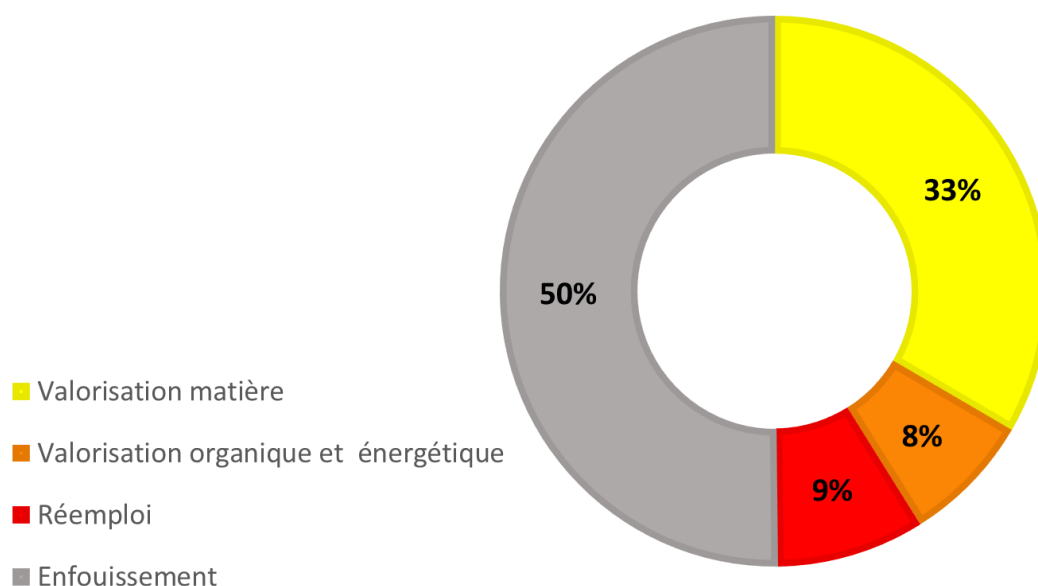
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Valor'Aisne exerce sa compétence traitement sur tous les flux issus des quatre déchèteries de l'Agglomération avec des marchés globalisés permettant des économies d'échelle.

DÉCHÈTERIE	CHÂTEAU-THIERRY	CONDÉ-EN-BRIE	VILLERS-SUR-FÈRE	NEUILLY-ST-FRONT
Végétaux	SEDE Jaignes (77)			
Encombrants	EcoCentre La Tuilerie Grisolles (02)			
Bois	BROYAGE NORD EST Condren (02) (broyat à destination de la Chaudière de Saica - Venizel)			
Gravats valorisables	EcoCentre La Tuilerie Grisolles (02)			
Pneus VL hors filière	DELTAGOM Cuts (60)	<i>Non concerné</i>		
Pneus REP ALIAPUR	GURDEBEKE Moulin-sous-Touvent (60)	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	GURDEBEKE Moulin-sous-Touvent (60)
Films plastiques	AVAV Fismes (51)			
Extincteurs	SIFRAAP Ennery (95)	<i>Non concerné</i>		
Ferrailles	DRM Nogent-l'Artaud (02)			
Cartons	COTREV Braine (02)			
Papiers	ESAT Chierry (02)	Ecole Condé-en-Brie (02)	<i>Non concerné</i>	
Batteries	DRM Nogent-l'Artaud (02)			
Huiles alimentaires	HER-QUATRA Lokeren (Belgique)			
Huiles de vidange	ECOHUILE Lillebonne (76)			
Radiographies	RHÔNE-ALPES-ARGENT Bondoufle (91)			
Cartouches d'encre	LVL La Chevrolière (44)			
DDS hors filière REP	ARF Vendeuil (02)			
Piles REP COREPILE	EURODIEUZE Dieuze (57)			
Déchets d'Ameublement REP ECOMOBILIER	VEOLIA PROPRETÉ BEINE-NAUROY (51)			
Petits Appareils en Mélange - REP ESR	REMONDIS Saint-Thibault (10)			

<b>Écrans REP ESR</b>	E3D ENVIRONNEMENT Soignolles-en-Brie (77)		
<b>Gros électro- ménagers hors froid - REP ESR</b>	GALLOO ANICHE Aniche (59)		
<b>Gros électro- ménagers froid REP ESR</b>	ENVIE 2E NORD Lesquin (59)		
<b>Lampes et néons REP ESR</b>	SAS ARTEMISE Vulaines (10)		
<b>Déchets Diffus Spécifiques REP ECO-DDS</b>	ECO-DECHETS - Saint-Just-en-Chaussée (60) 01/03 au 31/12		
<b>Réemploi</b>	RESSOURCERIE « AU BAS DE L'AISNE » Brasles (02)	<i>Non concerné</i>	EMMAÛS Rozières-sur-Crise (02)

### 4.3. Valorisation des déchets

En 2022, les déchets collectés sont valorisés à hauteur de 50 % contre 48% en 2021. La mise en place de nouvelles filières en déchèterie couplée avec l'abonnement déchets service devrait permettre d'augmenter à nouveau ce taux de valorisation dans les années à venir.



## 5. Prévention des déchets

Par délibération en date du 31 mars 2017, l'Agglomération s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), notamment pour répondre aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique de la Croissance Verte.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) fixe un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité, de 10 % entre 2010 et 2020. Cet objectif a été atteint en 2020 (517 kg/habitant/an, soit une baisse de 19 %).

En 2018, le programme d'actions a été rédigé, puis porté à la connaissance du public avant d'être adopté par le Conseil Communautaire du 17 décembre. L'objectif de ce programme est de réduire de 6,5% les DMA entre 2017 et 2023.

Les actions menées en 2022 sont présentées ci-après.

### Axe 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

L'Agglo se doit d'être exemplaire en matière de production de déchets. C'est pourquoi elle a consacré un axe de son programme d'actions à l'éco-exemplarité.

#### ➤ ***Établir un diagnostic des déchets des administrations et des établissements publics***

Suite à la mise en place de l'Abonnement Déchets Service, l'Agglo a accompagné des communes et établissements publics pour l'optimisation de la gestion de leurs déchets (qualité du tri, ajustement du nombre de bacs).

#### ➤ ***Sensibilisation des acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets***

##### Points tri et compostage à l'Aiguillage

Les points tri mis en place auprès de l'ensemble des agents au moment de l'emménagement à l'Aiguillage, sont toujours en fonctionnement.

##### Sensibilisation au tri

Les nouveaux agents de l'Agglo (Aiguillage) ainsi que les agents de la crèche La Ronde à Fère-en-Tardenois et de la Halte-Garderie itinérante ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.

Une animation sur la fabrication de produits ménagers respectueux de l'environnement a été réalisée à la crèche Terre d'enfance à l'attention des agents.

#### ➤ ***Diffusion et implantation des outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations publiques***

##### Compostage des biodéchets produits sur les sites administratifs

Des composteurs sont disponibles sur les sites de l'Agglo suivant : l'Aiguillage, le Centre Culturel Camille Claudel, l'Hôtel Dieu et la régie d'assainissement.

### Collecte des papiers et fournitures de bureaux

La collecte séparée des papiers de bureaux s'est poursuivie en 2022 sur les principaux sites de l'Agglo. Les papiers sont collectés et triés par l'ESAT de Chierry puis transportés à l'usine Greenfield de Château-Thierry.

Un nouveau partenariat a vu le jour avec l'Association Neurofibromatoses et Recklinghausen qui récolte des stylos usagés afin de les revendre à une société de recyclage. Un envoi de 23 kg a eu lieu en 2022. Des points de collecte sont disponibles dans les Maisons de l'Agglo.

### Utilisation de couches maillots de bains lavables dans une structure d'accueil de la petite enfance de l'Agglo

La crèche Maison des Touts Petits a recueilli l'avis des parents pour tester l'utilisation de couches maillots de bain lavables, en remplacement des jetables. Les maillots de bain seront testés durant les jeux d'eau programmés à l'été 2023.

### Mise en place du tri des déchets dans les bâtiments de la ville de Château-Thierry

Le service déchets a accompagné le service entretien de la ville de Château-Thierry dans le choix du matériel de tri ainsi que la signalétique. Tous leurs bâtiments sont désormais équipés en bacs de tri intérieur.

### Valorisation des déchets verts dans les cimetières



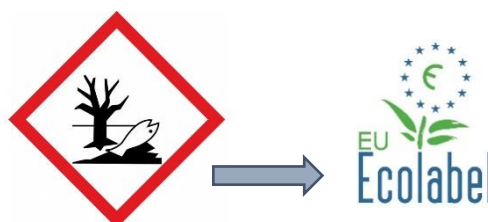
En 2022, 3 nouvelles communes ont été accompagnées pour la mise en place d'un point tri dans les cimetières.

Au total, ce sont au moins 53 communes qui détournent les déchets compostables (fleurs coupées, plantes, terreau...) des ordures ménagères.

20 communes ont bénéficié de la mise à disposition d'une communication en panneaux rigides. Cette action se poursuivra en 2023 pour équiper progressivement toutes les communes disposant d'un point tri dans leur cimetière.

### Utiliser des produits d'entretien éco labellisés

La crèche Terre d'Enfance ainsi que le service entretien de la ville de Château-Thierry ont été accompagnés pour remplacer les produits ménagers possédant des pictogrammes dangereux par des produits éco labellisés. Les produits les plus courants sont désormais éco labellisés ou sans pictogramme dangereux.



## Changement de machines à café

De nouvelles machines à café ont été installées à l'Aiguillage. Elles permettent de prendre les boissons avec un gobelet carton recyclable ou avec une tasse.

## Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

L'enjeu est d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à la réduction des déchets. Cela passe notamment par des actions de communication, l'organisation d'évènements à thème et la sensibilisation à la prévention qualitative.

### ➤ **Actions de communication en faveur de la prévention des déchets**

#### Journal de l'Agglo et courriers aux usagers

Diffusés dans toutes les boîtes aux lettres de façon régulière, les journaux de l'Agglo 2020 ont parlé « 0 déchet ».

- Janvier 2022 : Tutoriel pour fabriquer soi-même son composteur
- Juillet 2022 : Quizz VRAI FAUX sur les déchets
- Octobre 2022 : Tutoriel pour fabriquer un sac à partir d'un jean usagé et communication sur les filières de traitement des déchets

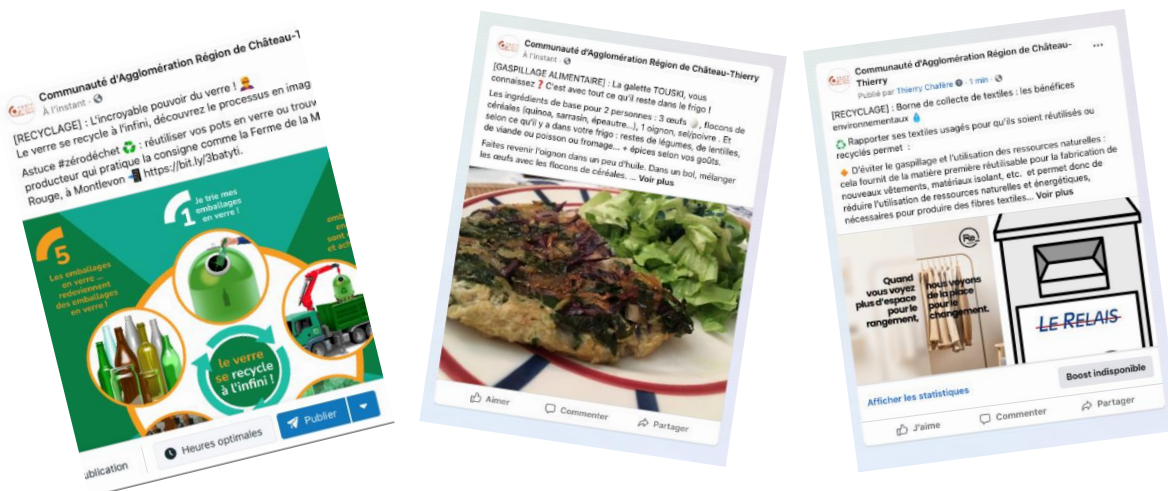
Le courrier de facturation à blanc comprenait un schéma détaillant les différents services de l'Agglo et le devenir des déchets traités.



#### Web

Le service a poursuivi sa communication sur les réseaux sociaux. 30 publications en 2022.

3 800 personnes sont abonnées à la page Facebook de l'Agglo et 1 018 à la page Instagram.





➤ **Mettre en œuvre des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi.**

Fiches actions avec le témoignage des communes

Une nouvelle fiche action a été réalisée, sur le thème des salles des fêtes.

4 fiches actions sont disponible sur le site internet de l'Agglo.

Défi lombricompostage dans les écoles

4 écoles ont participé au défi, en installant dans leur salle de classe un lombricomposteur.

Les animateurs du service sont intervenus dans chaque classe pour expliquer le fonctionnement et les règles à respecter. Un suivi régulier est fait avec les professeur.e.s.

➤ **Organisation d'évènements sur la prévention des déchets**

Il s'agit d'organiser des rencontres sur différents thèmes de la prévention des déchets, en utilisant les outils adaptés au public ciblé.

Sensibilisation des scolaires

En 2022, les animateur.trice.s du tri et de la prévention des déchets ont parlé compostage, gaspillage alimentaire et réemploi aux élèves du territoire.

241 interventions	Dont 157 animations sur la prévention	5 663 élèves sensibilisés au tri et/ou à la réduction des déchets
-------------------	---------------------------------------	---

Sensibilisation extra-scolaire et stand d'information

Les animateur.trice.s de l'Agglo ont organisé et participé à différents types d'évènements :

- Inauguration de sites de compostage collectif
- Distributions de compost aux habitants
- « Château Plage » et fêtes citoyennes avec la ville de Château-Thierry
- Opérations de broyage de végétaux dans les déchèteries
- Ateliers de sensibilisation pour des associations, communes, structures de l'Agglo et entreprises
- Salon du COFOSA
- Fête des légumes anciens

Nombre de personnes sensibilisées : 2 183

## Semaine Européenne de Réduction des Déchets

4 opérations de broyage ont été proposées aux habitants du territoire dans les 4 déchèteries.



**APPORTEZ VOS BRANCHAGES ...**

Pour réduire et réutiliser vos déchets, la Communauté d'agglomération vous propose 4 demi-journées de broyage dans ses déchèteries :

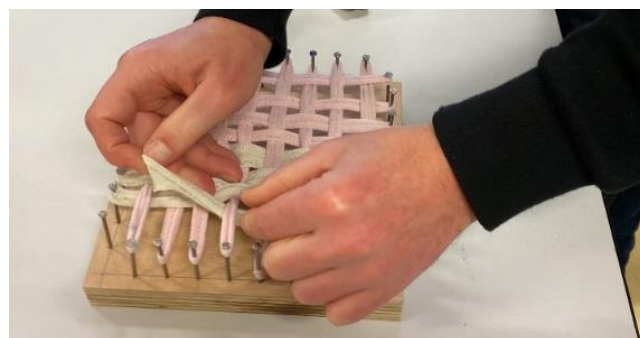
- Mercredi 23 novembre de 9h à 12h à la déchèterie de Neuilly-Saint-Front (Ancienne Sucrerie)
- Mercredi 23 novembre de 14h30 à 17h à la déchèterie de Villers-sur-Fère (Route départementale 6)
- Vendredi 25 novembre de 9h à 12h à la déchèterie de Condé-en-Brie (Lieu-dit Le Bouvier)
- Vendredi 25 novembre de 14h30 à 17h à la déchèterie de Château-Thierry (Parc Citelium- ZA de La Moiserie)

agglo région de CHÂTEAU-THIERRY

**ZÉRO DÉCHET**  
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY



Les écoles du territoire ont aussi bénéficié d'animations sur le réemploi des textiles : fabrication de tawashis et sacs tee-shirt.



### ➤ **Sensibilisation à la prévention qualitative**

La prévention qualitative des déchets concerne la réduction de la dangerosité du déchet et non pas de sa quantité. Les actions suivantes ont permis d'aborder cette question.

### Ateliers produits ménagers maison

31 ateliers « fabrication de produits ménagers » ont été menés en 2022, dans les établissements scolaires, associations, commune et structures de l'agglomération.

### **Axe 3 : Utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets**

Les instruments financiers sont particulièrement incitatifs en matière de réduction des déchets. C'est pourquoi l'Agglo a choisi de mettre en place une tarification incitative et s'attache à proposer aux usagers des aides relatives à la réduction des déchets.

#### ➤ **Mettre progressivement en place la tarification incitative**

Le nouveau mode de financement, appelé « Abonnement Déchets Service » sera mis en place sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les usagers ont reçu une facture à blanc au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, leur permettant de connaître leur production de déchets (ordures ménagères).

#### ➤ **Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets**

##### Aide à l'achat d'un broyeur

En 2022, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat d'un broyeur dans les mêmes conditions que précédemment : remboursement sur dossier de 20% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer ou, en cas d'achat groupé (3 foyers minimum) remboursement de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 150 €.

En 2022, **20 foyers ont bénéficié de cette aide.**

##### Aide à l'acquisition d'un composteur

En 2022, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat de composteurs : subvention à hauteur de 50% de la valeur d'achat TTC, plafonnée à 30€ par composteur. Aide limitée à 2 composteurs par foyer.

En 2022, 30 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.

Considérant que le compostage permet de réduire de 47 kg par habitant par an la quantité de déchets, on estime que la mise à disposition de ces composteurs a permis d'éviter la production de près de 1,4 tonnes de déchets.

##### Aide à l'achat d'un lombricomposteur

Depuis 2021, l'Agglo propose une aide à l'achat de lombricomposteurs : remboursement sur dossier de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer.

Le lombricomposteur est plutôt destiné aux foyers ne possédant pas ou peu de jardin. Il peut être mis en intérieur, sur un balcon, dans une véranda ou un garage.

En 2022, 2 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.

### Aide à l'achat des couches lavables



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Agglo propose aux jeunes parents du territoire une aide à l'achat des couches lavables, avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100 € par enfant. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, cette aide est étendue aux professionnels de la petite enfance.

**En 2022, 12 foyers, 1 crèche et 1 assistante maternelle ont pu bénéficier de cette aide.**

Utiliser les couches lavables permet de réduire jusqu'à 400kg par enfant par an de déchets.

### Aide à l'achat de protections lavables adultes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Agglo propose une aide à l'acquisition de protections adultes (couches et absorbants lavables adultes neufs ou d'occasion, coupes et culottes menstruelles, serviettes hygiéniques et protège-dessous lavables) avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100 € par adulte.

**En 2022, 27 personnes ont pu bénéficier de cette aide.**



## Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de l'importante quantité de déchets générés par le gaspillage alimentaire, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer en termes de sensibilisation, accompagnement aux changements de comportements et exemplarité.

### ➤ **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

À différentes occasions, l'Agglo a proposé des ateliers sur la fabrication de smoothies à partir de fruits trop mûrs, des « recettes anti-gaspi » ainsi que des animations à destination des scolaires.

### ➤ **Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire**

En avril 2022, l'agglo a invité tous les établissements scolaires du territoire pour une réunion au collège Jean Racine de Château-Thierry (19 établissements scolaires représentés).

Les thématiques suivantes ont été abordées : Abonnement déchets service, rappel des consignes de tri, présentation d'un dispositif de tri pour la restauration scolaire, témoignage du collège Jean

Racine sur le compostage des restes alimentaires et visite de l'installation, gaspillage alimentaire et collecte des biodéchets.

➤ **Développer l'usage du sac à emporter ou « Gourmet bag »**

« La loi EGalim du 30 octobre 2018 introduit l'obligation, à partir du 1er juillet de 2021, pour les opérateurs de la restauration commerciale de proposer le « gourmet bag » (doggy bag à la Française), et prévoit des dispositions supplémentaires par décret et ordonnance. »

**Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**

La réduction des biodéchets et déchets verts est le résultat d'un travail mené en amont pour limiter la production, et en aval pour gérer les déchets au plus près du lieu de production afin d'éviter qu'ils soient collectés, transportés et traités.

Le rôle de la collectivité est de sensibiliser les acteurs du territoire de façon à ce qu'ils modifient leurs pratiques, d'accompagner leurs changements de comportements et, bien entendu, d'être exemplaire.

➤ **Promouvoir le jardinage au naturel**

Ateliers « Apprenons à protéger notre eau »

Organisés par l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, avec :

- 1 visite d'usine de production d'eau potable
- 6 ateliers sur le jardinage
- 1 atelier sur la fabrication de produits ménagers et d'hygiène

**Ateliers 2022**  
« Apprenons à protéger notre eau »  
Gratuits sur inscription

**Dates susceptibles d'évoluer en fonction des conditions sanitaires**

<b>Visite installation</b>	<b>Visite usine de production eau potable à Chézy sur Marne</b> Présentation des actions de préservation de la ressource en eau potable. RDV devant l'usine de production d'eau - RD15 Chézy sur Marne	17/09/22
<b>Ateliers de jardinage</b>	<b>Son jardin/potager en permaculture</b> Ethique, principes, design et mise en place chez soi. RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne - Château-Thierry	25/02/22
	<b>Prendre soin du sol</b> Comprendre le fonctionnement du sol pour créer un sol vivant. RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne - Château-Thierry	12/03/22
	<b>La culture sur buttes *</b> Tout savoir sur la culture sur buttes, les lasagnes, le Keyhole Garden ... Lieu du RDV à définir	26/03/22
	<b>Favoriser la biodiversité dans le jardin *</b> Découvrir et accueillir la biodiversité : animaux et plantes sauvages, associer les plantes et les légumes. Lieu du RDV à définir	30/04/22
	<b>Récolter et conserver ses graines</b> Utiliser ses propres graines pour obtenir des plantes peu gourmandes en eau, adaptées au climat, au sol, ... RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne - Château-Thierry	21/05/22
	<b>Le paillage et la gestion de l'eau au jardin *</b> Tout savoir sur le paillage (pourquoi, comment, quand, avec quoi, ...) ses atouts et ses limites. Lieu du RDV à définir	01/10/22
<b>Atelier ménager</b>	<b>Fabriquer ses produits ménagers et d'hygiène</b> Découvrir et fabriquer des produits écologiques (apportez deux récipients de type bouteille ou bocal fermé) RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne - Château-Thierry	15/10/22
		18/06/22

➤ **Développer la gestion différenciée des espaces verts**

Sur les sites de l'Agglo

En 2022, les agents du service technique de l'Agglo ont poursuivi leur travail sur les fauches tardives, avec de nouveaux sites. Le service s'est équipé d'un broyeur à végétaux et d'une tondeuse à fléau.



➤ **Favoriser la gestion domestique des biodéchets et des déchets verts des ménages**

C'est dans cette optique que l'Agglo propose des aides à l'acquisition de broyeurs, composteurs et lombricomposteurs, décrites précédemment (axe 3 du PLPDMA).

➤ **Développer le compostage partagé et le compostage en établissement**



En 2022, l'Agglo a poursuivi le développement du compostage collectif en pied d'immeuble.

**3 nouveaux points de compostage partagé** ont été installés à Château-Thierry :

- Résidence le Port
- Vaucrises
- Résidence Castel Repos

3 nouveaux points de compostage « autonome en établissement » :  
EPMS de Condé-en-Brie, Barzy-sur-Marne et Courtemont-Varenes

**Au total, 20 points de compostage collectif ou autonome en établissements sont installés sur l'ensemble du territoire.**

Les installations font l'objet d'une maintenance hebdomadaire par les guides composteurs du service déchets.

En 2022, des animations et distributions de compost ont été organisées afin de maintenir la motivation des foyers participants et mobiliser de nouveaux foyers.

## Axe 6 : Promouvoir une consommation responsable et augmenter la durée de vie des produits

Par consommation responsable, on entend un mode de consommation durable visant à satisfaire les besoins des citoyens par des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, et par le biais d'autres formes de dispositifs économiques telles que la location, le partage, le marché de l'occasion, ...

### ➤ *Soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation*

#### Au Bas de l'Aisne

La Ressourcerie **Au Bas de l'Aisne** est l'acteur phare du réemploi, présent et actif sur le territoire, avec 2 lieux de vente (Brasles et Château-Thierry).

En 2022, **75 tonnes de déchets** issus du territoire ont été prises en charge par l'association. Collectés à la boutique, à domicile ou lors de débarras solidaires, ces objets retrouvent une seconde vie grâce à l'implication d'une équipe de 6 employés en réinsertion, d'un encadrant technique et d'un accompagnateur socio-professionnel et à l'aide précieuse de bénévoles !



En 2022, le conteneur de la déchèterie de Château-Thierry a permis de récupérer 1 tonne d'objets qui ont été revalorisés.

De plus, la Ressourcerie organise des **Bricol'Café** dans le cadre du contrat de ville dédié aux quartiers prioritaires (Ville de Château-Thierry). Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les habitants, rendre service en effectuant des bricolages et transmettre les gestes de réparation.

#### Visite de la déchèterie ressourcerie de Crèvecœur-le-Grand

En septembre 2022, l'Agglo a organisé la visite de la déchèterie ressourcerie de Crèvecœur-le-Grand. 3 élus de la commission objectif zéro déchet ont participé, ainsi que 2 partenaires du territoire et 4 agents du service.

#### Le Relais

Par son implantation sur le territoire et la proximité de son centre de tri des textiles, Le Relais est aussi un acteur clé du réemploi sur territoire.

# LE RELAIS

L'Agglo diffuse régulièrement des informations relatives au tri des textiles, incite les communes à mettre en place des bornes de collecte sur leur territoire et organise des visites du centre de tri pour sensibiliser les scolaires et autres acteurs.

En 2022, les locaux du Relais ont été détruits par un incendie, ce qui a entraîné un arrêt de la collecte de quelques semaines.

### Conventions relatives à la récupération en déchèterie

Avec l'objectif de limiter le nombre de déchets enfouis, l'Agglo propose aux structures intéressées d'accéder à certains types de déchets en déchèterie, en quantité raisonnable.

### Convention avec SYNAPSE pour le matériel informatique de l'Agglo

Une convention a été signée entre l'association SYNAPSE et l'agglomération. Elle a pour objet d'autoriser SYNAPSE à collecter le matériel numérique réformé de l'Agglo. SYNAPSE s'engage à utiliser ce matériel dans l'unique cadre de son action qui est de démanteler, de valoriser et reconditionner le matériel numérique.

La 1<sup>ère</sup> collecte est prévue en 2023.

#### ➤ **Limiter l'utilisation de produits à usage unique**

### Kit de prêt couches lavables

Depuis 2020, l'agglo met à disposition 3 kits de prêt de couches lavables aux jeunes parents du territoire afin qu'ils puissent tester gratuitement pendant un mois différents modèles de couches et éventuellement choisir d'acheter ensuite le modèle le plus adapté à leur enfant (1 kit taille S et 2 kits taille M).

En 2022, 5 foyers ont emprunté un kit, les retours sont toujours très positifs sur l'intérêt de ce service proposé aux habitants.

Un courrier a été envoyé aux sage-femmes et pédiatres du territoire pour présenter le dispositif.

### Crèches en couches lavables

4 crèches privées du territoire utilisent des couches lavables, dont une qui a ouvert en 2022.

#### ➤ **Renforcer le dispositif Stop Pub**

Il est disponible par envoi sur simple demande auprès du service ou en retrait sur place à l'Aiguillage et dans les Maisons de l'Agglo.

Le stop pub est proposé aux usagers qui viennent récupérer des badges d'accès aux conteneurs à déchets.

## **Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets des établissements publics**

#### ➤ **Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets**

Un guide dédié aux commerçants a été distribué fin 2022.



9 professionnels ont sollicité l'Agglo pour un accompagnement à l'optimisation de leurs bacs et au tri des déchets dont : 1 restaurant, 2 fleuristes, 1 station de lavage de voitures, 1 pharmacie et 2 boulangeries.

➤ **Sensibiliser les établissements publics à la prévention des déchets**

L'Agglo a accompagné 2 crèches et le service entretien de la ville de Château-Thierry pour utiliser des produits ménagers moins dangereux pour l'environnement, ainsi que les agents du service propreté de la ville de Château-Thierry pour mettre en place le tri des déchets ramassés au sol.

## 6. Communication et sensibilisation

La Communauté d'Agglomération mène des actions de communication et de sensibilisation en vue d'améliorer le tri et de réduire les quantités de déchets collectés sur le territoire.

Des animations sont effectuées tout au long de l'année dans les écoles et collèges. Ainsi en 2022, 241 animations en établissements scolaires ont permis de sensibiliser 5 663 enfants.



*Animation compostage pour une classe de l'école de Bois Blanchard à Château-Thierry*

Afin de sensibiliser divers publics au tri et à la prévention des déchets, des animations et ateliers ont lieu lors des fêtes citoyennes de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, et autres manifestations sur le territoire, ainsi que dans différentes structures (intercommunales, associatives...). En 2022, 78 interventions ont permis de sensibiliser 2 183 personnes.



*Animation décoration des composteurs collectifs avec le centre social de La Rotonde à Château-Thierry – mai 2022*

« Courses longues de l'Agglo » à Fère-en-Tardenois – juin 2022



Forum des associations à Condé-en-Brie - septembre 2022



Fête des Légumes anciens à Rocourt-Saint-Martin - octobre 2022

Des actions de communication plus ciblées sont aussi effectuées lors d'opérations d'information des habitants en porte-à-porte.

Au total, en 2022 ce sont 7 846 personnes qui ont été touchées lors des 319 actions de sensibilisation sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets, menées sur le territoire.



Des documents de communication sont aussi réalisés pour informer les usagers sur le service (Journal de l'Agglo, guide et documents sur la prévention, calendrier de collecte, site internet, ...).

Depuis décembre 2020, une médiatrice cadre de vie et prévention des déchets intervient spécifiquement dans les 2 quartiers prioritaires de la ville de Château-Thierry (Vaucrises et Blanchard) pour sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets. Ses principales actions sont : la médiation de rue, le porte à porte, la veille technique sur le fonctionnement des équipements et de la collecte, les partenariats avec les acteurs présents sur les lieux de vie, la tenue de permanences in situ pour les demandes de cartes de déchèterie et/ou badges d'accès aux conteneurs à déchets...



Permanence de demande/retrait de carte de déchèterie – Vaucrises, Château-Thierry

# Indicateurs financiers

## 1. Le financement du service

Les modes de financement diffèrent d'un territoire à l'autre :

Secteur de Condé-en-Brie	Secteur de Château-Thierry	Secteur de l'Ourcq et Clignon	Secteur du Tardenois
<b>Redevance incitative</b> Budget annexe	<b>TEOM</b> Taux : 10,10%	<b>TEOM</b> Taux : 13,36%	<b>TEOM</b> Taux : 15,28%

La majorité des usagers du territoire contribue donc au financement du service par le biais de la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur le foncier bâti.

Le territoire de Condé-en-Brie a mis en place la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sur la base d'un forfait comprenant 26 levées et d'un tarif à la levée supplémentaire du bac à ordures ménagères. La grille tarifaire appliquée en 2022 est la suivante :

Volume du bac	Part fixe *	Part variable par levée supplémentaire
120 L	218 €	10 €
180 L	274 €	11,50 €
240 L	328 €	13 €
360 L	457 €	18 €
660 L	799 €	31 €
120 L (bac vendange)	33 €	10 €
240 L (bac vendange)	50 €	13 €
360 L (bac vendange)	70 €	18 €
660 L (bac vendange)	123 €	31 €
120 L (bac manifestation)		10 €
240 L (bac manifestation)		13 €
360 L (bac manifestation)		18 €
660 L (bac manifestation)		31 €

\* Part fixe comprenant 26 levées pour bacs normaux et 4 levées pour bacs vendanges

A compter de sa création, l'Agglomération avait cinq ans pour harmoniser le mode de financement du service déchets. Aussi, à l'appui d'une étude d'optimisation et d'harmonisation du service menée en 2018, le Conseil Communautaire réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2019 a délibéré pour la mise en place de la redevance incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (amendement issu de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui offre deux ans supplémentaires pour l'harmonisation du mode de financement).

A cette occasion, l'Agglomération a missionné le cabinet Citexia pour une mission d'accompagnement et le cabinet Cités Plume pour une communication cohérente et suscitant l'adhésion de l'ensemble des usagers du service.

Année clé du déploiement de la redevance incitative, désormais appelé Abonnement Déchets Service, l'année 2022 a été l'occasion de beaucoup d'échanges avec les usagers du service :

- Janvier 2022 : diffusion d'un guide explicatif de l'abonnement déchets service contenant notamment les tarifs à blanc (tarifs prévisionnels pour la facture déchets) :

	<b>Nombre de levées ou de dépôts inclus dans l'abonnement au service</b>	<b>Abonnement au service</b>	<b>Tarif de la levée supplémentaire</b>
Apport volontaire ou sacs prépayés	104 dépôts ou sacs	197 €	1 €
Bac ordures ménagères 120 litres	26 levées	231 €	2,50 €
Bac ordures ménagères 180 litres	26 levées	299 €	3,70 €
Bac ordures ménagères 240 litres	26 levées	369 €	5 €
Bac ordures ménagères 360 litres	26 levées	507 €	7,50 €
Bac ordures ménagères 660 litres	26 levées	859 €	14 €
Bac ordures ménagères 770 litres	26 levées	977 €	16 €
Bac manifestation 240 litres	Tarif à la 1 <sup>ère</sup> levée	–	13 €
Bac manifestation 360 litres	Tarif à la 1 <sup>ère</sup> levée	–	18 €
Bac manifestation 660 litres	Tarif à la 1 <sup>ère</sup> levée	–	31 €
Bac vendanges 120 litres	4 levées	36 €	10 €
Bac vendanges 240 litres	4 levées	57 €	13 €
Bac vendanges 360 litres	4 levées	78 €	18 €
Bac vendanges 660 litres	4 levées	133 €	31 €

- Mars 2022 : Mise à jour de la base de données via une fiche d'information transmises à tous les particuliers
- Octobre 2022 : Facturation à blanc envoyée à tous les usagers, sur la base des levées réellement effectuées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2022, soit 19 697 factures

Dans le cadre de l'envoi de cette simulation de facture, le service déchets a été sollicité par les usagers, soit plus de 1 600 appels qui ont permis de réexpliquer le fonctionnement de ce nouveau mode de financement.

Ces étapes ont été accompagnées d'une large communication à destination des usagers avec notamment des guides à destination des particuliers, des commerçants et des élus. Un simulateur en ligne a été rendu accessible dès le mois de mars pour que chacun puisse estimer le montant de sa contribution au service déchets en fonction de son comportement.

En parallèle, les membres du comité de pilotage se sont réunis à quatre reprises pour préparer le vote de la grille tarifaire 2023 qui sera identique aux tarifs à blanc et élaborer le règlement de facturation de l'abonnement déchets service qui a été adopté par le conseil communautaire le 15

décembre 2022. Avec la volonté d’informer et d’obtenir le soutien des élus pour la mise en place des tarifs, 4 conférences de territoire et 1 conférence des Maires ont réunis les élus en fin d’année.

## 2. Modalités d’exploitation du service

La gestion du service public de prévention et de gestion des déchets est principalement effectuée par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Les principaux marchés concernent la collecte des OMR et des emballages recyclables et le transport des déchets apportés en déchèterie.

La collecte des OMR et emballages recyclables fait l’objet d’un marché unique avec 2 lots attribués au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 7 ans à :

- Ecodéchets pour le Lot 1 (collecte des OMR et des recyclables hors verre)
- Minéris pour le lot 2 (collecte du verre en apport volontaire)

Le transport des bennes de déchèteries est assuré dans le cadre d’un marché attribué au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la Société 3B Environnement pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois 1 an.

## 3. Dépenses et recettes

Le secteur de Condé-en-Brie étant financé par la redevance incitative, il fait l’objet d’un budget annexe contrairement aux trois autres secteurs pour lesquels le service déchets est rattaché au budget général. Les dépenses de fonctionnement de l’ensemble du service et leur évolution par rapport à l’année précédente sont présentées dans le tableau suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2022	Rappel 2021	Evolution 2022 / 2021
Collecte OM et recyclables	2 073 945 €	1 954 254 €	6%
Traitement OM et recyclables	2 538 403 €	2 376 250 €	7%
Collecte déchèteries	613 937 €	581 943 €	5%
Traitement Déchèteries	722 332 €	604 402 €	20%
Contenants	177 784 €	509 788 €	-65%
Communication / Prévention	114 268 €	89 865 €	27%
Etudes	21 972 €	30 720 €	-28%
Frais généraux	48 064 €	47 055 €	2%
Charges de personnel	1 267 032 €	1 113 694 €	14%
Charges financières (amortissements)	426 587 €	324 158 €	32%
Redevance incitative (annulation + impression + frais TIPI)	13 006 €	27 819 €	-53%
<b>Total général</b>	<b>8 017 330 €</b>	<b>7 659 948 €</b>	<b>5%</b>

RECETTES	2022	Rappel 2021	Evolution 2022 / 2021
Soutiens Eco-organisme collecte	874 998 €	882 421 €	-1%
Vente matériaux collecte	745 138 €	418 411 €	78%
Soutiens Eco-organisme déchèterie	80 549 €	80 753 €	0%
Vente matériaux déchèterie	194 885 €	56 284 €	246%
Autres subventions (ADEME, RI)	246 694 €	2 000 €	12235%
Déchèterie (accès autres collectivités, CTM, accès pro...)	241 212 €	210 944 €	14%
Divers (remboursement charges personnel, facturation cartes ou badges perdus, pénalités marchés...)	58 642 €	157 073 €	-63%
Amortissement (subvention d'investissement)	3 686 €	0 €	
TEOM / REOMI	6 257 301 €	5 858 367 €	7%
Résultat exercice antérieur reporté	194 189 €	287 300,24 €	-32%
<b>Total général</b>	<b>8 897 294 €</b>	<b>7 953 553 €</b>	<b>11,9%</b>

58 % des dépenses concernent les prestations de collecte et de traitement des OMR et des recyclables. Le service des déchèteries représente quant à lui 17 % des dépenses. La TEOM et la REOMI représentent 70 % des recettes. Les autres recettes proviennent principalement des subventions des éco-organismes (11%) et des ventes de produits recyclables (11%).

En 2022, le coût aidé issu de la matrice des coûts (comptabilité analytique selon la méthode de l'Ademe) progresse par rapport à 2021. Il s'élève à 110 € TTC / habitant (chiffre en cours de validation pour la matrice 2022) contre 109 € en 2021 (matrice des coûts 2021 validée). Cette augmentation est notamment liée aux révisions des prix des marchés marquées par l'inflation (+14% pour les principaux marchés de collecte) et à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) impactant les coûts de traitement des déchets non valorisables (OMr et encombrants).

Les dépenses en investissement en 2022 restent encore impactées par l'adaptation des contenants liée à la mise en place de l'Abonnement Déchets Service (poursuite du programme d'implantation des points d'apport déchets enterrés) et la mise aux normes et rénovation des déchèteries.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2022	Rappel 2021	Evolution 2022 / 2021
Mise aux normes et rénovation déchèterie	331 178 €	245 443 €	35%
Matériel déchèteries	16 792 €	1 804 €	831%
Bacs OM et recyclables	81 574 €	299 610 €	-73%
Bornes à verre	2 644 €	80 854 €	-97%
Conteneurs enterrés	240 262 €	60 880 €	295%
Composteurs	3 101 €	12 456 €	-75%
Matériel gestion contenants	3 607 €	35 215 €	-90%
Logiciel	6 240 €	0 €	
Matériel, équipements divers	1 122 €	5 928 €	-81%
Véhicule	23 057 €	0 €	
Amortissement (subvention d'investissement)	3 686 €	0 €	
Emprunt	25 125 €	100 500 €	-75%
<b>TOTAL</b>	<b>738 387 €</b>	<b>842 692 €</b>	<b>-12%</b>

RECETTES	2022	Rappel 2021	Evolution 2022 / 2021
Subventions / contenants	26 542 €	88 895 €	-70%
Subventions / tarification incitative	0 €	48 165 €	-100%
Subventions / déchèteries	221 125 €	0 €	
Subventions / prévention	0 €	0 €	
Vente Composteurs	0 €	7 370 €	-100%
Divers	0 €	2 805 €	-100%
FCTVA	2 461 €	42 015 €	-94%
Amortissement	426 587 €	104 547 €	308%
Remboursement emprunt	25 125 €	100 500 €	-75%
Résultat exercice antérieur reporté	138 778 €	128 780 €	8%
<b>TOTAL</b>	<b>840 618 €</b>	<b>523 078 €</b>	<b>61%</b>



# Bilan et perspectives

---

L'année 2022 a été marquée par la préparation à la mise en œuvre de l'abonnement déchets service. Ce nouveau mode de financement va venir bouleverser les habitudes des usagers au 1er janvier 2023. Pour que chacun puisse adapter son comportement vers la réduction des déchets, le service déchets a mené une importante campagne de communication avec notamment l'envoi d'une facture à blanc qui a touché plus de 19 000 foyers.

Par ailleurs, l'année 2022 a été aussi l'occasion de signer un nouveau contrat avec la société 3B Environnement pour la mise à disposition de bennes en déchèterie et leur transport vers les exutoires, pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois 1 an, à compter du 1er janvier 2022.

A noter également qu'en fin d'année, de nouvelles filières ont été mis en place en déchèterie :

- Ouverture des inscriptions en septembre 2022 pour la collecte des déchets amiantés (pour les particuliers uniquement)
- Collecte du plâtre sur chaque déchèterie depuis novembre 2022.

L'extension des consignes de tri sur une année complète (mise en place en septembre 2021), la communication sur l'abonnement déchets service et les actions de sensibilisation menées par les animateurs ont permis d'atteindre de bonnes performances en termes de tri des déchets.

Comparés à 2021, les tonnages d'OMr de l'année 2022 régressent (-9%) et les recyclables hors verre progressent (+6%). Les résultats sont aussi très encourageants en termes de prévention avec une diminution de 8% des DMA.

La production totale de déchets est ainsi passée de 553 kg par an et par habitant en 2021 à 518 kg en 2022. Ces efforts permettent d'atteindre d'ores et déjà les objectifs fixés dans le programme de prévention pour l'année 2023 (552 Kg par habitant). Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour maintenir voire encore diminuer la quantité de déchets produits. Le passage au nouveau mode de facturation prenant en compte la production de déchets des usagers en 2023 devrait y contribuer.

Les refus de tri (19,76 kg par habitant en 2022 contre 14,2 Kg en 2021) restent néanmoins toujours trop importants malgré les suivis de pré-collecte des animateurs. Ces derniers seront poursuivis en 2023 pour améliorer ce ratio encore élevé par rapport à la moyenne de l'Aisne (14,2 kg par habitant).